



Introduction à la surveillance environnementale communautaire :

guide pratique pour la surveillance des ressources naturelles
par les peuples autochtones et les communautés locales

Remerciements

Ce guide pratique a été élaboré par des chercheurs et chercheuses, des intervenant-e-s et des dirigeant-e-s autochtones dans le cadre du projet « Pilotage et intensification de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales », en abrégé, Solutions transformatrices (Transformative Pathways). Le financement du projet Solutions transformatrices est assuré par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV), par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour le climat (IKI). L'équipe du projet tient à remercier Forest Peoples Programme pour la révision du guide et Andrew Brown, de Raygun Design, pour son appui à la conception.

Auteur-e-s et collaborateurs/trices

Stephanie Brittain, Helen Newing, Antuané de Fátima Cornejo Cardich, Maurizio Fahren Ferrari, Nilsa Yuliana Gómez Fernández, Bibiano Huamancayo Quiquín, Justin Kenrick, Fred Kibelio, Peter Kitelo, Elijah Kitelo, Mabel López Cruz, Phoebe Ndiema, Angela Paola Mera Mejía, Matías Pérez Ojeda del Arco, Tom Rowley, EJ Milner Gulland



Site Web du projet : transformativepathways.net

Photo de la couverture : Autochtones samburu participant à un exercice de cartographie des ressources communautaires à Kiltamany.

Photo : Indigenous Information Network (IIN)

Ce rapport a été produit avec le soutien financier du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection du consommateur (BMUV). Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité de Forest Peoples Programme et ne représentent pas nécessairement celles de l'organisation qui a financé cet ouvrage.

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Une femme et sa fille préparent des mangues sauvages qu'elles ont recueillies dans la forêt. **Photo** : Stephanie Brittain/
Interdisciplinary Centre for Conservation (ICCS).

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Glossaire | 7 |
| Introduction et contexte | 9 |
| Qu'est-ce que la surveillance de la biodiversité ? | 11 |
| Qu'est-ce que la surveillance communautaire de la biodiversité et pourquoi est-ce important ? | 13 |
| Vue d'ensemble | 15 |
| Étape 1: Préparation | 17 |
| Q1. Pourriez-vous obtenir les fonds nécessaires pour accompagner la communauté dans ses activités ? | 17 |
| Q2. Avez-vous la capacité et les compétences nécessaires pour apporter un soutien pratique aussi longtemps que la communauté en aura besoin ? | 18 |
| Q3. Avez-vous déterminé si et pourquoi la communauté s'engage à participer aux activités de surveillance ? | 19 |
| Q4. Avez-vous discuté des risques avec la communauté ? | 19 |
| Q5. Les structures communautaires nécessaires pour mener les activités de surveillance communautaire sont-elles en place et avez-vous des plans précis pour guider les rapports et la communication entre la communauté et les partenaires potentiels ? | 21 |
| Étape 2 : Définition des priorités en matière de surveillance | 25 |
| Q2. Quels aspects de la biodiversité la communauté veut-elle surveiller ? | 26 |
| Q3. Quels types de changements dans ces aspects la communauté veut-elle surveiller ? | 26 |
| Q4. Quels sont la durée et l'étendue appropriées de la surveillance selon les besoins de la communauté ? | 29 |
| Étape 3 : Élaboration d'un plan de surveillance participative | 33 |
| Q1. Quelles sont les méthodes qui s'offrent à la communauté et que lui permettent-elles de savoir ? | 33 |
| Q2. Quels indicateurs la communauté utilisera-t-elle pour mesurer les changements dans les caractéristiques de la biodiversité dans le temps ? | 36 |
| Q1. Quel est le degré de surveillance et la fréquence nécessaires pour obtenir des données solides ? | 43 |
| Q2. Durant quelles saisons devez-vous effectuer la surveillance ? | 45 |
| Q3. Où devez-vous effectuer la surveillance ? | 45 |
| Q4. Existe-t-il une marge de manœuvre | 45 |

| | |
|--|-----------|
| Q5. Avez-vous tenu compte de sources de biais potentielles dans le plan d'enquête ? | 45 |
| Q6. La communauté a-t-elle planifié l'analyse ? | 46 |
| Étape 4 : Préparation de l'équipe de surveillance - formation et renforcement des capacités | 49 |
| Q1. Avez-vous dispensé ou organisé une formation théorique et pratique à la surveillance et la gestion des données, le cas échéant ? | 49 |
| Étape 5 : Collecte et analyse des données | 53 |
| Q1. Vérification des données | 53 |
| Étape 6 : Information à la communauté et partage des résultats | 57 |
| Q1. Rapport à la communauté | 57 |
| Q2. Partage des résultats | 58 |
| Annexe | 62 |

Glossaire

Abondance - Représentation d'une espèce dans un écosystème donné. Elle se mesure habituellement par le nombre d'individus par échantillon.

Suivi par piège photographique - Méthode de surveillance se réalisant à l'aide de petites caméras, généralement installées sur des arbres, qui sont déclenchées par le mouvement pour photographier les animaux (le plus souvent de taille moyenne à grande) qui passent devant eux.

Degré de fragmentation - Degré de fragmentation de grandes surfaces forestières contiguës en parcelles de forêt plus petites.

Densité - Nombre d'individus d'une espèce donnée présents dans un lieu défini.

Diversité - Nombre d'espèces dans une communauté et mesure de l'abondance de chaque espèce.

ADN environnemental ou ADNe - ADN prélevé à partir de divers échantillons environnementaux, tels que le sol ou l'eau, plutôt que d'être prélevé directement à partir d'un organisme individuel.

Couvert forestier - Superficie de forêt couvrant une étendue de terre déterminée.

SIG - Un système d'information géographique (SIG) consiste en un ensemble intégré de matériels et de logiciels informatiques permettant de stocker, gérer, analyser, modifier, produire et visualiser des données géographiques.

PACL - Peuples autochtones et communautés locales.

Changements dans l'utilisation des terres - Conversion de l'utilisation humaine d'une superficie de terre d'un état à un autre.

Suivi par transects linéaires - Trajet le long duquel sont comptées et enregistrées les occurrences des objets d'étude (par ex. plantes). Les transects sont généralement parcourus à pied, mais peuvent aussi l'être à vélo ou en voiture.

Produits forestiers non ligneux (PFNL) - Aliments, substances, matériaux et/ou matières premières obtenus des forêts autres que le bois d'œuvre.

Occupation - Proportion de places occupées par une espèce ou ressource naturelle dans un lieu déterminé.

Recherches ouvertes - Un-e surveillant-e marche, ou se tient à un point central pour une période prédéfinie (par ex. 20 minutes) et enregistre tout ce qu'il/elle voit et entend.

Cartographie participative - Processus visant à montrer visuellement l'association entre la terre et les communautés.

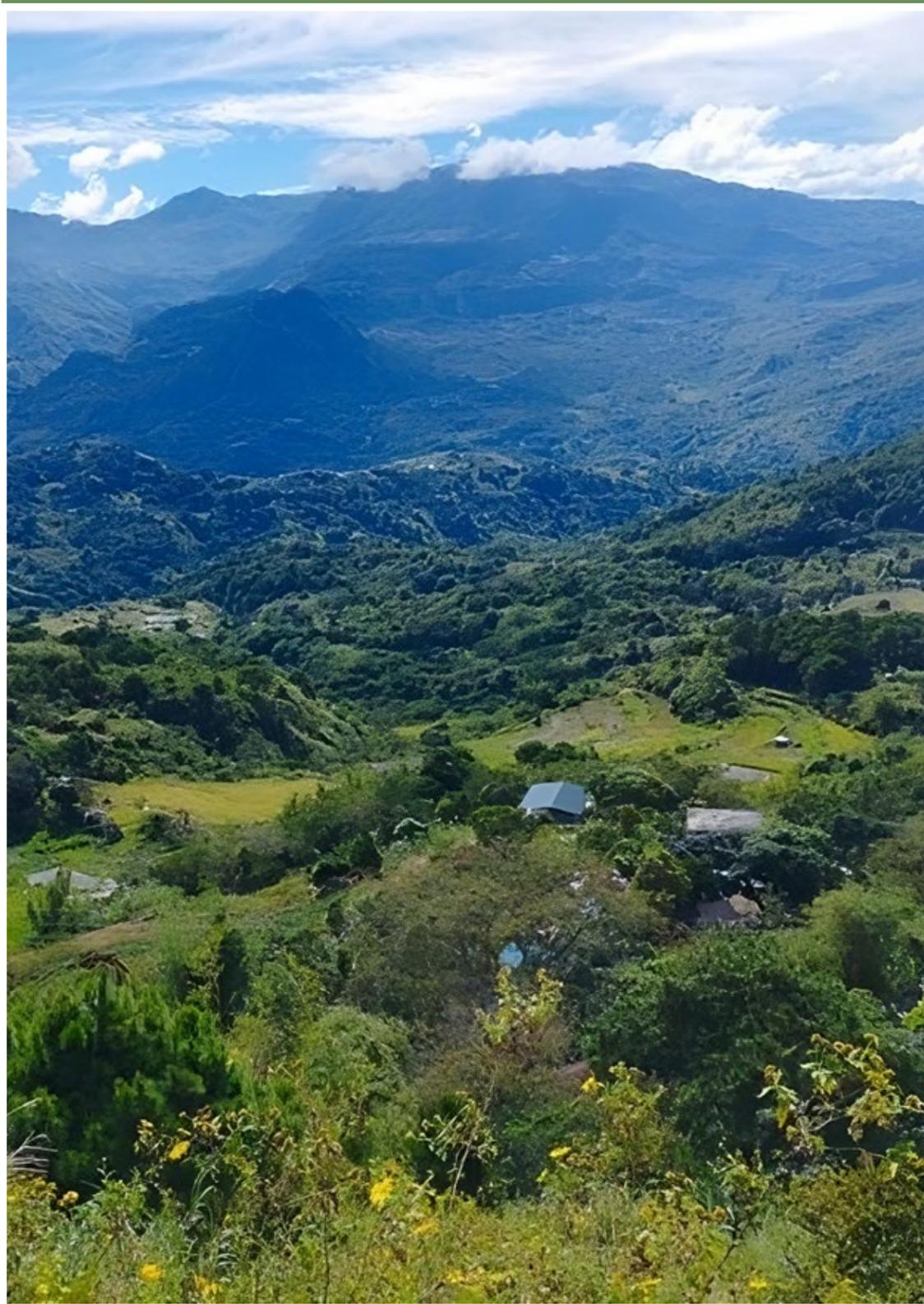
Suivi par points d'observation - approche de surveillance couramment utilisée pour surveiller les oiseaux et qui consiste à rester à un point prédéfini pendant un certain temps et à documenter tous les oiseaux vus ou entendus.

Suivi par quadrat - comptage et enregistrement des individus de différentes espèces (généralement floristiques) dans un plan quadrillé prédéfini.

Abondance relative - Mesure de la fréquence ou de la rareté d'une espèce par rapport à d'autres espèces dans un lieu déterminé.

Téledétection - Acquisition d'informations concernant un objet ou un phénomène sans établir de contact physique avec l'objet, contrairement à l'observation in situ ou sur place.

Richesse en espèces - Nombre d'espèces dans un lieu donné.



Collines aux Philippines. Photo : PIKP

Introduction et contexte

Ce guide est destiné aux organisations locales travaillant auprès des communautés (par ex. organismes communautaires et organisations non gouvernementales locales qui accompagnent les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) dans la conception et la mise en œuvre d'activités de surveillance de l'environnement et de la biodiversité sur leurs terres. Il présente des approches et traite de tous les aspects de la surveillance environnementale, mais en mettant particulièrement l'accent sur la surveillance de la biodiversité en réponse aux besoins et aux priorités établis par les partenaires du projet Solutions transformatrices.

En général, la surveillance de la biodiversité est souvent motivée par le souci d'assurer sa persistance à long terme, soit parce qu'elle nous apparaît importante en soi ou pour assurer l'utilisation durable de la biodiversité en tant que ressource. Elle peut également être motivée par le désir de comprendre les impacts positifs et négatifs des activités humaines sur la biodiversité, de mettre au point des pratiques plus durables ou de démontrer aux populations ou organisations extérieures aux communautés que les pratiques existantes des peuples autochtones et des communautés locales favorisent la biodiversité.

Bien que les politiques et pratiques de conservation visent de plus en plus à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux programmes de conservation et d'utilisation durable, et bien que la nécessité de mieux concilier les valeurs occidentales et autochtones apparemment divergentes et de mettre l'accent sur la défense des droits des peuples soit reconnue, la réalité sur le terrain ne traduit souvent pas ces aspirations. Pour combler cet écart, les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) pourraient vouloir surveiller leur biodiversité et obtenir le soutien technique nécessaire, et en faire rapport d'une manière qui leur soit utile et qui soit aussi conforme aux approches de conservation extérieures. Sans soutien extérieur, il pourrait être difficile pour certains d'introduire des données de surveillance recueillies localement dans les indicateurs nationaux et internationaux de l'état de la biodiversité, soit parce que les voies pour ce faire ne sont pas claires, que les données recueillies ne sont pas considérées entièrement fiables ou qu'elles ne correspondent pas aux priorités ou aux méthodes des acteurs de la conservation.

Nous avons élaboré ce guide pour aider les organisations locales travaillant auprès des PACL à mettre en place des programmes de surveillance communautaire dans les forêts. Ces programmes viennent souvent combler l'écart entre la gestion de la biodiversité assurée par les peuples autochtones et les communautés locales et les politiques et pratiques extérieures. Notre guide vous présente les principales étapes de la conception et de la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance de la biodiversité, ainsi que des conseils pratiques et des indications vers d'autres ressources, pour que vous puissiez mieux comprendre les diverses approches pouvant servir à la surveillance de la biodiversité. Bien que les étapes soient présentées consécutivement, il vous faudra avancer et revenir en arrière à mesure que la communauté affinera son plan pour atteindre

ses objectifs de surveillance en fonction des ressources disponibles. En produisant ce guide, nous espérons contribuer à conjuguer le meilleur des connaissances et valeurs occidentales et traditionnelles, qui sont tout aussi valables, et qui sont fondées à différents degrés et sous différentes formes sur les pratiques ancestrales des communautés autochtones.

Ce guide est conçu pour être utilisé quand une communauté a exprimé le désir de surveiller la biodiversité, mais qu'elle veut avoir un soutien et un accompagnement supplémentaires à cette fin. Il vise à aider les communautés à surveiller tant la biodiversité d'importance locale à des fins socioculturelles et économiques que la biodiversité d'intérêt pour le milieu de la conservation, telles que les espèces protégées par les règlements et accords nationaux et internationaux. En surveillant la biodiversité d'importance tant pour les communautés locales que pour la communauté plus large de la conservation, les PACL peuvent démontrer plus clairement leur rôle de gestionnaires de l'environnement, notamment pour renforcer leurs revendications territoriales, entre autres en démontrant qu'ils sont les meilleurs gardiens de leurs terres ancestrales.

Le fait de permettre aux organisations locales de mieux accompagner et soutenir les PACL favorisera le renforcement des efforts de surveillance communautaire. En retour, les communautés seront mieux outillées pour assurer de façon autonome la mise en place et la gestion de programmes de surveillance communautaires et de plans communautaires d'utilisation des terres. Elles pourront aussi apporter des données solides sur l'état de la biodiversité sur leurs terres pour aider à donner forme aux politiques de conservation locales, nationales et internationales et contribuer concrètement à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Nous avons mis au point ce guide pratique détaillé pour qu'il soit utilisé dans les projets communautaires au sein du projet Solutions transformatrices et à l'échelle mondiale. Ce guide fait partie d'une série en cours d'élaboration dans le cadre du projet Solutions transformatrices et sera accompagné de matériel et de ressources de formation supplémentaires où pourront puiser les communautés et organisations locales pour répondre à leurs besoins : transformativepathways.net

Qu'est-ce que la surveillance de la biodiversité ?

La biodiversité est la diversité de la vie sur la terre. Elle est définie techniquement à trois niveaux : la variété des différents types (espèces) de plantes, champignons, micro-organismes et animaux, la variation génétique au sein des espèces et la variété des communautés écologiques.



The nelicourvi weaver, Ploceus nelicourvi, endemic to Madagascar. Photographed around Ranomafana National Park. Credit: Ricardo Rocha.

La surveillance de la biodiversité permet de relever les changements dans l'état de la biodiversité dans le temps et dans l'espace, d'évaluer la situation de la biodiversité (par ex. si une espèce ou un habitat est menacé ou non), de déterminer la source des menaces et d'étudier leur impact, ou de mesurer à quel point les activités de gestion ont réussi à favoriser certains éléments de la biodiversité. Elle peut aussi servir à prédire les changements de biodiversité en réponse aux changements environnementaux.

La surveillance peut aussi permettre de démontrer les effets sur la biodiversité des changements dans l'utilisation des terres. Il pourrait s'agir, entre autres, du développement d'infrastructures, de construction et de la conversion de zones naturelles en terres agricoles, qui jouent un rôle important dans la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats. Les changements dans l'utilisation de terres peuvent aussi comprendre la réhabilitation de zones naturelles, qu'elle soit passive, en permettant la recolonisation naturelle, ou active, par exemple, en plantant des arbres.

La surveillance de la biodiversité et des effets (positifs ou négatifs) de diverses actions humaines sur celle-ci nous permet de comprendre pourquoi se produisent les changements dans les habitats et dans les populations d'espèces et quelles approches permettent le mieux de freiner la baisse et de réhabiliter les espèces et les habitats dans différentes circonstances.

Qu'est-ce que la surveillance communautaire de la biodiversité et pourquoi est-ce important ?

En matière de surveillance communautaire de la biodiversité, la surveillance et les décisions concernant les suites à donner aux résultats de la surveillance sont engagées par la communauté pour ses propres fins, plutôt que pour les fins d'acteurs extérieurs à la communauté. La mesure dans laquelle un soutien et un accompagnement extérieurs sont nécessaires ou souhaités peut dépendre des capacités locales, de l'étape du processus de surveillance et du type de surveillance effectuée. Si les PACL souhaitent réaliser une surveillance ou une analyse des données qui nécessite des compétences et des connaissances scientifiques, ils pourraient devoir investir dans la formation de membres de la communauté ou faire appel à une expertise extérieure. D'autres types de surveillance peuvent être réalisés du début à la fin par la communauté sans expertise scientifique, peut-être avec le soutien initial d'une organisation locale. La communauté pourrait souhaiter stocker et gérer elle-même les données de surveillance ou externaliser le stockage des données. Toutefois, dans les deux cas, c'est la communauté qui décide de la manière dont cette information sera gérée, partagée et utilisée. La surveillance communautaire de la biodiversité s'inscrit dans un ensemble plus large de stratégies et d'actions visant à améliorer la durabilité de la gestion autochtone et communautaire des ressources naturelles, notamment la gestion de la biodiversité, au niveau local (Encadré 1).

La surveillance communautaire de la biodiversité peut permettre une prise de décisions mieux éclairée concernant la biodiversité et les ressources naturelles que dans le cas des interventions extérieures (quoiqu'il existe des limites à ce qu'elle peut permettre, que nous verrons plus loin). Dans certaines circonstances, déterminer les buts et objectifs de la surveillance peut aussi être un droit légitime. Par exemple, le droit de participer à la gestion et à la conservation des ressources et le droit de participer à la prise de décisions lorsque des droits humains pourraient être touchés sont consacrés dans les politiques internationales qui protègent les droits collectifs des peuples autochtones, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)¹ et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux droits des peuples indigènes et tribaux.²

ENCADRÉ 1 : Qu'est-ce que la gestion communautaire de la biodiversité ?

La gestion communautaire de la biodiversité est une approche qui favorise la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au niveau local et vise à accroître le pouvoir décisionnel des communautés et organisations locales pour leur garantir l'accès à leurs ressources naturelles et le contrôle de celles-ci.

Par exemple, les Ogiek du Mont Elgon, au Kenya, jouent un rôle actif dans la gestion de leurs ressources naturelles. La surveillance communautaire est un outil essentiel dans leur système de gouvernance environnementale, car elle permet d'accroître la transparence de la gestion locale des ressources naturelles, notamment de la biodiversité, et de démontrer leur capacité de gestion au monde extérieur. Elle peut aussi apporter des informations supplémentaires pour la prise de décisions.

¹ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)
https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIIP_F_web.pdf

² Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux droits des peuples indigènes et tribaux
https://www.eods.eu/library/LO_Indigenous%20and%20Tribal%20Peoples%20Convention_1989_FR.pdf

ÉTUDE DE CAS

Programme de surveillance du peuple wapichan en Guyana

Le South Rupununi District Council (SRDC), institution représentant la majorité des autochtones wapichans de Guyana, a mis sur pied en 2013 un programme de surveillance consacré en partie aux activités minières. Les surveillant-e-s du SRDC se servent de GPS de poche, de téléphones intelligents et de drones pour recueillir des données et informer les conseils de village et le SRDC.

Le programme de surveillance s'est entre autres intéressé à l'exploitation minière illégale dans la Montagne Marudi, qui est sacrée pour les Wapichans, en plus d'être un important bassin versant. Plusieurs ruisseaux sont pollués, ce qui a une incidence directe sur les écosystèmes fragiles et les communautés locales. Par exemple, un échantillonnage effectué par les Wapichans, avec le soutien de WWF, a révélé que les taux de mercure chez les femmes d'un village étaient supérieurs aux limites recommandées par l'OMS.

Des informations produites par le programme de surveillance du SRDC et des efforts de plaidoyer ont amené le gouvernement guyanais à renforcer l'application des règlements miniers à Marudi, de façon à réduire l'exploitation minière illégale dans la région. Les efforts du SRDC et de son programme de surveillance ont entraîné la mise en place d'un groupe de travail gouvernemental qui travaille avec le SRDC pour s'attaquer collectivement aux enjeux concernant le territoire wapichan. Le modèle est actuellement reproduit dans d'autres régions connaissant des problèmes environnementaux



Mine Marudi, sud du Rupununi, Guyana. Écluse déversant des eaux non traitées dans une mine abandonnée.

Photo: Vicki Brown/FPP

¹ Forest Peoples Programme, Forum international autochtone sur la biodiversité, Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité, Centres de distinction sur les connaissances autochtones et locales et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020) Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Moreton-in-Marsh, Angleterre : Forest Peoples Programme. Disponible sur : www.localbiodiversityoutlooks.net

Vue d'ensemble



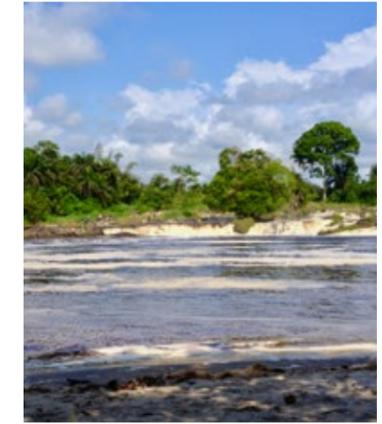
Étape 1:

Préparation



Étape 2:

Déterminer les besoins et objectifs en matière de surveillance



Étape 3:

Élaborer un plan de surveillance participative



Étape 4:

Préparer l'équipe de surveillance



Étape 5:

Collecte et analyse des données



Étape 6:

Présentation du rapport et validation par la communauté

Figure 1: Vue d'ensemble du guide



Discussion en atelier sur les observations d'espèces dans une forêt communautaire, Est du Cameroun..

Photo: Paul Barnes, Interdisciplinary Centre for Conservation Science (ICCS).

Étape 1: Préparation

Pour porter fruit, un programme de surveillance doit être réaliste. La surveillance demande un engagement à long terme et des ressources financières et techniques suffisantes. Cependant, il arrive souvent qu'on ne s'assure pas que ces conditions sont en place avant de se lancer dans un programme de surveillance.

Répondre aux questions de l'ÉTAPE 1 vous permettra de déterminer si vous êtes prêts à commencer à planifier et à soutenir des activités de surveillance communautaire ou si vous devez d'abord vous préparer encore et recueillir des fonds. Dans les lignes qui suivent, nous expliquons pourquoi chacun de ces aspects est important et proposons des mesures et ressources pratiques pour vous aider à y réfléchir.

Il est probable que la communauté fasse d'abord appel à vous (l'organisation locale) parce qu'elle a relevé des problèmes qu'elle aimerait régler au moyen de la surveillance, mais qu'elle estime qu'elle a besoin de soutien extérieur dans un premier temps pour y parvenir. Une fois que la communauté vous a contacté, vous devriez vous poser les deux premières questions suivantes

Q1. Pourriez-vous obtenir les fonds nécessaires pour accompagner la communauté dans ses activités ?

Il faut souvent du financement pour soutenir les activités de surveillance dans le temps, même si les communautés font tout le travail elles-mêmes par des moyens rudimentaires. Par exemple, il faudra peut-être des fonds pour couvrir les coûts du matériel, des dialogues ou ateliers intercommunautaires, ou de la gestion des données ou de la rétroaction. Cependant, la courte durée de plusieurs des subventions disponibles va à l'encontre des besoins des communautés en matière de surveillance continue de la biodiversité, qui sont souvent à long terme. De plus, si certains bailleurs de fonds financent directement les organisations et les communautés locales, les structures de financement sont encore souvent verticales et bureaucratiques. En outre, les priorités des bailleurs de fonds peuvent ne pas coïncider avec les priorités de surveillance des communautés, dans lequel cas ou bien elles n'obtiennent pas de financement ou elles doivent modifier leurs priorités pour s'aligner sur celles du bailleur de fonds. Mis ensemble, ces obstacles peuvent nuire à la longévité et à l'objectif des efforts de surveillance communautaire.

Avant de s'engager à soutenir la surveillance de la biodiversité, parlez dès le début des ressources alors disponibles, des ressources qui pourraient encore être recueillies et des ressources nécessaires à cette collecte de fonds. Déterminez également quel est le financement minimal nécessaire pour recueillir les données permettant de remplir les objectifs de la surveillance dans les délais requis. Cela devrait comprendre les frais des équipes de surveillance, des formations et des réunions qui devraient se tenir, ainsi que les coûts de la mise en place ou de l'entretien d'un système de gestion des données pris en main et géré par la communauté. Pensez aussi bien aux coûts initiaux qu'aux coûts récurrents à long terme ; il sera probablement beaucoup plus facile d'obtenir des fonds pour couvrir les frais non-récurrents que pour couvrir les frais récurrents.

Q2. Avez-vous la capacité et les compétences nécessaires pour apporter un soutien pratique aussi longtemps que la communauté en aura besoin ?

La communauté pourrait avoir besoin d'un soutien pratique pour réaliser ses propres objectifs de surveillance. Ce soutien technique et logistique pourrait être nécessaire pendant plusieurs années avant d'atteindre le stade de l'autonomie d'exécution du programme de surveillance. Il existe des normes de bonne pratique pour faciliter les programmes de surveillance communautaire à moyen et à long terme. Il pourrait falloir, entre autres, une expertise en surveillance écologique, des compétences en animation communautaire, un soutien à la formation pour que les membres des communautés n'aient plus à dépendre de spécialistes de l'extérieur, et un appui à l'établissement de liens avec des utilisateurs de données de l'extérieur, tels que les gouvernements et les organisations internationales. Les besoins varieront considérablement, selon ce que les communautés veulent surveiller et pourquoi.

La mobilisation, la capacité, les compétences et l'autonomie des communautés en matière de surveillance peuvent évoluer parallèlement à leurs objectifs de surveillance. Vous pouvez aider et inviter les communautés à s'approprier toujours mieux leurs ensembles de données, méthodes et projets existants de gestion de la biodiversité, qui peuvent être transférés progressivement, et donner une formation sur la manière de démarrer un programme de surveillance de zéro. Si une véritable appropriation doit être gagnée, et non accordée, vous pouvez apporter une aide active en offrant une formation à la planification de projets et à la résolution de problèmes, ainsi qu'à toute technique externe de collecte et d'analyse des données, de façon que les communautés deviennent de plus en plus autosuffisantes. Les organisations d'appui pourront ainsi revenir à un soutien plus distant et plus stratégique, en sachant que si elles font marche arrière trop vite, elles pourraient laisser les communautés dans l'incapacité de continuer.

Compte tenu de ce qui précède, une question essentielle est : pouvez-vous, en tant qu'organisation, assumer un nouveau partenariat avec la communauté et pouvez-vous assurer un soutien en matière de surveillance et de formation, au niveau souhaité par la communauté et aussi longtemps que nécessaire ? Si non, est-il possible d'établir des relations avec d'autres partenaires (par ex. une université locale) qui peuvent assurer le soutien nécessaire à ce travail ? Garantir qu'un soutien suffisant sera offert à la communauté aussi longtemps qu'il sera nécessaire est essentiel pour établir la confiance de la communauté et permettre l'appropriation des activités de suivi à long terme. Étant donné qu'apporter un soutien pratique demande parfois beaucoup de temps et de ressources, assurez-vous ne pas vous engager outre mesure. Si vous travaillez avec plusieurs communautés, il est préférable de commencer avec un petit nombre de communautés et de programmes de surveillance qui ne sont pas trop complexes ni ambitieux, et d'élargir votre action plus tard.

- Si la réponse aux deux questions précédentes est NON, vous devez vous demander si vous êtes en mesure d'aider la communauté à atteindre ses objectifs. Si NON, vous devrez déterminer si vous êtes en mesure d'obtenir des fonds ou des partenariats supplémentaires qui vous permettent d'apporter ce soutien dans les délais requis.
- Si la réponse est OUI et que vous et la communauté souhaitez agir en partenariat, l'étape suivante consiste à entamer un dialogue exploratoire avec la communauté pour répondre aux deux questions suivantes

Q3. Avez-vous déterminé si et pourquoi la communauté s'engage à participer aux activités de surveillance ?

Il est utile de discuter dès le début de ce qui motive la communauté à assurer une surveillance, afin de déterminer pourquoi la surveillance communautaire est souhaitée et ce que les membres de la communauté espèrent en retirer. Il n'est pas nécessaire à ce stade-ci de préciser en détail ce qui sera surveillé et pourquoi (cela se fera à l'ÉTAPE 2) ; l'objectif maintenant est plutôt de préciser ce que la communauté veut retirer de la surveillance, en général.

Les membres de la communauté auront différentes raisons de vouloir participer à un programme de surveillance communautaire, certains pourraient ne pas être aussi intéressés que d'autres, et certains pourraient même ne pas vouloir de programme. La surveillance entraîne des coûts pour les membres de la communauté, notamment le temps consacré aux réunions communautaires, aux formations et à la collecte de données, lesquels sont souvent répartis inégalement dans la communauté. Si les incitations à la surveillance viennent d'un acteur extérieur, ou que les communautés ne visent pas à réaliser un objectif d'intérêt local largement partagé, il y a peu de chances que la surveillance communautaire soit viable à long terme.

Q4. Avez-vous discuté des risques avec la communauté ?

Des risques pouvant aussi être encourus par la communauté, il est important d'évaluer les risques des activités de surveillance dans un contexte de menaces grandissantes pour les territoires autochtones. Par exemple, la communauté A a demandé de l'aide pour assurer la surveillance dans une zone de conflit. Où sont les menaces ? Y a-t-il une possibilité de harcèlement des membres de la communauté qui y assureront la surveillance ? Est-ce qu'il pourrait survenir un conflit si des membres de la communauté décident de pas participer à la surveillance ? Quelle approche adoptez-vous pour accompagner la communauté dans de telles situations ?

Même si des membres de la communauté vous ont demandé d'apporter un soutien en matière de surveillance, il convient de discuter ouvertement de leurs motivations, des coûts et risques potentiels et des avantages escomptés, surtout si le niveau d'intérêt varie dans la communauté. Cette discussion peut se faire sous forme de dialogue exploratoire entre l'organisation et la communauté, suivant un processus de consentement libre, préalable et éclairé (Encadré 2). Quelle que soit la forme que prend la discussion, elle devrait se terminer avant d'entreprendre toute activité de suivi.

Les discussions initiales pourraient aussi servir à présenter les concepts de base de la surveillance de la biodiversité, donner une vue d'ensemble des approches et des technologies qui pourraient être utilisées ou non, et examiner l'importance ainsi que le potentiel de la surveillance communautaire et les coûts qu'elle pourrait entraîner. Il convient de discuter ouvertement et en profondeur de ce qui motive la communauté à assurer la surveillance, des coûts (par ex. temps, argent et ressources), et des risques (par ex. d'aggravation des conflits, de menace physique) tant à court terme qu'à long terme. Cette discussion permettra de préciser qui seront les moteurs communautaires de la surveillance, s'assurer de leur engagement et vérifier si elles/ils ont réfléchi aux risques possibles liés à leur participation. Elle permettra également de relever et dissiper dès le début les doutes ou les obstacles possibles à la participation. Il faudra probablement revenir sur cette discussion pendant l'élaboration des plans de surveillance ; une communication ouverte et l'harmonisation des attentes à toutes les étapes sont la clé du succès.

ENCADRÉ 2 : Consentement libre, préalable et éclairé

Le consentement libre, préalable et éclairé est le processus par lequel les participant-e-s et la communauté donnent leur permission avant le commencement des activités, sans coercition et en toute connaissance de la nature et des conséquences potentielles des activités prévues. Dans le cas de la surveillance communautaire, l'initiative vient de la communauté elle-même ou de ses dirigeant-e-s. Cependant, toute la communauté devrait avoir son mot à dire au moment de décider si la surveillance devrait aller de l'avant, en fonction de la relation qui se développe avec vous, et des discussions visant à déterminer comment la surveillance peut s'effectuer et qui utilisera les données.

Pour obtenir un consentement libre, préalable et éclairé par rapport à votre rôle de surveillance, vous devez fournir à la communauté toutes les informations nécessaires pour qu'elle puisse décider en connaissance de cause si elle peut aller de l'avant, concernant notamment les avantages potentiels et, plus important encore, les conséquences négatives potentielles de sa participation. Le consentement libre, préalable et éclairé n'est pas un processus ponctuel. Il commence avant le début des activités et devrait être demandé de façon régulière, surtout si s'ajoutent de nouvelles activités, de nouveaux objectifs ou de nouveaux partenaires qui pourraient influencer sur la perception du risque d'implication de la part d'une personne ou de la communauté.

Pour en savoir plus sur la manière d'obtenir un consentement, consultez le site Web de Forest Peoples Programme (en anglais, mais certains documents sont disponibles en français) :

[https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-law-policy-global-finance-trade/training-tool/2017/resources-free-prior#:~:text=Free%2C%20Prior%20and%20Informed%20Consent%20\(FPIC\)%20is%20an%20international,their%20land%2C%20territories%20and%20resources](https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-law-policy-global-finance-trade/training-tool/2017/resources-free-prior#:~:text=Free%2C%20Prior%20and%20Informed%20Consent%20(FPIC)%20is%20an%20international,their%20land%2C%20territories%20and%20resources).

Ou suivez le lien suivant : <https://fpic.info/media/library/resources/guide-free-prior-and-informed-consent/OAus-FPICFRENCHguide-0211.pdf>

Q5. Les structures communautaires nécessaires pour mener les activités de surveillance communautaire sont-elles en place et avez-vous des plans précis pour guider les rapports et la communication entre la communauté et les partenaires potentiels ?

Après les discussions initiales, l'étape suivante consiste à déterminer quelles sont les structures communautaires déjà en place qui pourraient faciliter la surveillance communautaire et accompagner la communauté dans la constitution d'une équipe. À cette étape, il convient de préciser les points suivants :

1. **Les équipes nécessaires pour effectuer la surveillance communautaire :** Cela comprendrait probablement un groupe de personnes chargées de superviser l'activité de surveillance, les personnes qui assureront la surveillance et une personne responsable de la gestion des données recueillies. La communauté devrait également choisir une personne responsable de coordonner l'ensemble du processus et que vous accompagnerez dans sa tâche.
2. **Déterminer comment chaque équipe sera organisée et quelles seront les fonctions des différents membres des équipes :** L'inclusion sociale devrait être prise en compte au moment de former les équipes (par ex., tenir compte de l'égalité selon le genre et l'âge) pour que les personnes les plus marginalisées puissent participer au processus. Outre les avantages éthiques de l'inclusion, une diversité de voix apporte différents points de vue et priorités concernant la surveillance qui auraient autrement pu être négligés.
3. **Identifier des collaboratrices et collaborateurs potentiels :** Vous devriez discuter avec la communauté des autres collaboratrices et collaborateurs potentiels qui pourraient intervenir, par exemple, d'autres ONG, des organismes gouvernementaux locaux, des universités ou même des particuliers (voir Encadré 3 sur l'analyse des parties prenantes pour savoir comment identifier des collaboratrices/teurs potentiels).
4. **Déterminer les modes de communication :** Une fois que la communauté a constitué les équipes de surveillance, il faudrait discuter et convenir des modalités et de la fréquence des rapports et des communications des équipes entre elles et avec des collaboratrices et collaborateurs déterminés.

Instantané :

La communauté a décidé qu'elle devait surveiller la biodiversité de son territoire, car elle veut montrer sa gestion environnementale aux décideurs nationaux et internationaux qui doutent de sa capacité à protéger la biodiversité de son territoire. Elle veut également rendre compte de la gestion locale de la biodiversité et surveiller l'utilisation illégale qui en est faite par des personnes de l'extérieur. Elle a pris contact avec une organisation locale avec laquelle elle entretient des liens étroits et a travaillé à identifier d'autres collaborateurs et collaboratrices. Au niveau de la communauté, elle a identifié les personnes qui souhaitent participer à la surveillance, notamment des aîné-e-s, des jeunes, des hommes et des femmes. La communauté a décidé de nommer un représentant pour servir d'interlocuteur entre l'organisation locale, la communauté et les collaboratrices et collaborateurs potentiels. Elle a également

décidé que la tenue de réunions mensuelles entre les équipes de surveillance, la communauté dans son ensemble et les organisations partenaires était une bonne façon de s'assurer que tout le monde est informé des progrès accomplis et de partager leurs connaissances ou leurs préoccupations tout au long du processus.

ENCADRÉ 3 : Analyse des parties prenantes

Une analyse des parties prenantes est un moyen utile d'identifier des personnes ou des groupes qui s'intéressent à une question particulière ou qui exercent une influence sur celle-ci. La réalisation d'une analyse des parties prenantes est une étape utile pour comprendre à quels acteurs et groupes d'acteurs clés la communauté pourrait faire appel pendant les phases de conception, de mise en œuvre et de rétroaction de la surveillance. Il peut s'agir de partenaires potentiels, de participant-e-s ou de personnes importantes avec lesquelles partager des informations.

Au moment de réaliser une analyse des parties prenantes, encouragez les contributions de la communauté et posez les questions suivantes :

1. Qui sont les parties prenantes ? Énumérez tous les acteurs qui pourraient être définis comme parties prenantes. Les parties prenantes peuvent être ceux et celles qui participent directement à la surveillance communautaire ou qui sont directement ou indirectement touchés par celle-ci ou par ses résultats. Les parties prenantes peuvent être des particuliers, des entités formelles, des groupes reconnus ou des groupes de personnes touchées de la même façon.

2. Quels sont leurs intérêts pour la surveillance communautaire ? Déterminez le niveau d'intérêt de chaque acteur identifié par rapport à la surveillance communautaire. L'intérêt peut être jugé élevé, moyen, faible ou nul. Si la communauté détermine que le niveau d'intérêt d'un acteur en particulier est nul, cet acteur n'est pas une partie prenante et peut être retiré de la liste.

3. Quel est leur pouvoir dans les processus décisionnels ? Discutez et décidez du niveau de pouvoir qu'a chaque acteur ou groupe d'acteurs pour influencer la prise de décisions. Encore une fois, le niveau d'influence peut être jugé élevé, moyen, faible ou nul. Demandez-vous s'il existe des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes, entre différents groupes autochtones ou non autochtones ou entre les acteurs de la communauté et de l'État, qui pourraient faire en sorte que certains groupes aient moins voix au chapitre que d'autres.

Liste de contrôle de l'étape 1

- **Le financement, les compétences et les ressources techniques disponibles** sont-ils à la hauteur des ambitions du programme de surveillance pour une période assez longue pour que le programme devienne autonome s'il doit l'être ?
- Avez-vous eu des discussions initiales avec la communauté pour **explorer leurs aspirations en matière de surveillance de la biodiversité** et la manière dont vous pourriez la soutenir ?
- Quels sont les **risques** que peut rencontrer la communauté en raison soit de la surveillance, soit de l'incapacité à y participer ?
- **La communauté a-t-elle envisagé la possibilité d'inviter des personnes de l'extérieur à collaborer ?**
- **La communauté a-t-elle convenu des moyens de communication à utiliser entre vous, la communauté et les collaboratrices et collaborateurs potentiels ?** Y a-t-il des structures en place pour assurer la bonne organisation de l'équipe et les bons rapports entre les membres de l'équipe, votre organisation et d'autres collaboratrices et collaborateurs potentiels ?

Si oui, passez à la prochaine étape. Si non, réfléchissez à ce qui doit être fait avant de passer à la prochaine étape.





Des expertes et experts forestiers marquent soigneusement les arbres pour faciliter la surveillance pendant une formation à la cartographie de l'inventaire des ressources tenue en Nueva Vizcaya, aux Philippines. **Photo:** Ella Carino, PIKP.

tape 2 : Définition des priorités en matière de surveillance

À l'ÉTAPE 1, vous vous êtes préparé à la surveillance en tenant compte des ressources financières et humaines dont vous et la communauté disposez pour la surveillance, vous avez aidé les communautés à réfléchir aux différentes parties prenantes de la surveillance, ainsi qu'à l'intention et la motivation générales de la surveillance de la biodiversité, en veillant à ce que les membres de la communauté s'entendent sur ce qu'ils/elles veulent, avec un processus de consentement libre, préalable et éclairé concernant votre participation. Cela a aussi permis à la communauté de réfléchir aux structures existantes et de constituer les équipes nécessaires pour mener et coordonner le travail de surveillance, en tenant compte de l'inclusion sociale et d'éventuels obstacles à la participation de certains membres de la communauté..

À l'ÉTAPE 2, vous travaillerez avec la communauté à déterminer qui utilisera les données et comment elles seront utilisées, quels aspects de la biodiversité, et quels changements dans ces aspects, elle souhaite surveiller, dans quels délais et à quelle échelle. À cette étape, la communauté devrait se poser les quatre questions suivantes :

Q1. Qui utilisera les données, pourquoi et comment ?

Il est important de déterminer qui peut utiliser les données, pourquoi ils/elles sont les utilisateurs visés et comment les données seraient utilisées, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les aspects de la biodiversité, les changements dans ces aspects que la communauté souhaite surveiller et les indicateurs retenus pour surveiller ces changements (voir Q2 et Q4 ci-après) doivent être compréhensibles et correspondre aux besoins de ceux et celles qui interprètent et utilisent les données. Par exemple, si la communauté souhaite informer de l'utilisation communautaire de la biodiversité, elle peut alors décider de surveiller la biodiversité d'importance socioculturelle ou économique locale, et peut choisir des indicateurs locaux qui peuvent être clairement et facilement interprétés par l'ensemble de la communauté. Cependant, si l'objectif de la surveillance est de montrer sa gestion environnementale aux décideurs nationaux et internationaux, elle pourrait décider de surveiller aussi la biodiversité d'importance nationale ou internationale, du fait qu'elle est menacée, par exemple. Dans cet exemple, elle pourrait retenir des indicateurs qui sont plus largement utilisés dans le domaine de la conservation.

Deuxièmement, s'il est probable qu'il y ait un partage de connaissances entre la communauté et d'autres acteurs, des processus clairs sont nécessaires pour s'assurer que la communauté conserve le contrôle des données, si désiré. Dans le même ordre d'idées, le fait qu'une communauté souhaite s'approprier pleinement la surveillance à long terme peut influencer les méthodes de surveillance utilisées et les modalités de stockage des données (voir Encadré 4). Finalement, les besoins des utilisateurs finaux peuvent aussi influencer la manière dont les résultats sont présentés. Par exemple, les cartes créées à l'intention des administrations locales ou nationales pourraient devoir respecter un certain format pour pouvoir être plus largement utilisées. En revanche, les cartes destinées aux communautés pourraient contenir des informations différentes, telles que les noms locaux des rivières, des zones ou des ressources.

Si les destinataires des données ne sont pas clairement définis dès la première motivation de la surveillance (voir Q3 de l'ÉTAPE 1), passez du temps maintenant avec la communauté à vous demander quels groupes de personnes utiliseront les résultats finaux et lesquels pourraient avoir accès aux données elles-mêmes, en suivant les principes du consentement libre, préalable et éclairé. Cela peut être revu à mesure que les plans de surveillance seront élaborés.

ENCADRÉ 4 : Stockage des données communautaires

La communauté devrait idéalement définir un emplacement centralisé dans la communauté pour stocker les données, mais cela ne sera pas approprié ni possible dans tous les cas. Le fait de s'assurer que les données restent dans la communauté et qu'elles sont gérées par la communauté permet de renforcer le contrôle local et, de ce fait, la durabilité du programme de surveillance hors de portée de toute aide extérieure. Il n'est toutefois pas toujours réaliste que les communautés gèrent et interprètent les données par elles-mêmes, ce qui fait qu'il faudra probablement un certain niveau de soutien extérieur, conjugué au renforcement des capacités communautaires à court et à moyen terme.

Q2. Quels aspects de la biodiversité la communauté veut-elle surveiller ?

Une fois qu'on aura déterminé pourquoi la communauté veut assurer la surveillance et qui utilisera les résultats et aura accès aux données, la communauté peut déterminer quels aspects de la biodiversité elle souhaite surveiller. Par exemple, veut-elle surveiller la faune, la qualité des forêts ou la qualité de l'eau ? Pourquoi veut-elle surveiller ces aspects ?

Pensez aux aspects de la biodiversité qu'il faut surveiller et pourquoi, et à la manière dont la surveillance devrait s'effectuer, dès les premiers stades du processus. Si vous n'arrivez pas à vous entendre sur ces questions, il pourrait en résulter des activités de surveillance mal structurées qui n'apporteraient pas d'informations fiables ou qui apporteraient des informations sans rapport avec les questions que se pose la communauté, ou des activités qui demandent trop d'énergie, de moyens financiers ou autres, rendant le projet non viable.

Q3. Quels types de changements dans ces aspects la communauté veut-elle surveiller ?

Ayant déterminé pourquoi la communauté veut mener une surveillance et quel(s) aspect(s) elle souhaite surveiller pour atteindre ses objectifs, la communauté devrait décider quels changements dans ces aspects elle souhaite surveiller dans le temps. Par exemple, la communauté veut-elle connaître les changements dans l'abondance, la densité ou l'occupation d'une espèce en particulier ? Si elle souhaite surveiller les changements dans la qualité de la forêt, veut-elle surveiller les changements dans la richesse en espèces ou dans la diversité des espèces ? Ou, si la communauté se préoccupe avant tout de la qualité de l'eau, veut-elle recueillir des données sur la pollution, la sédimentation ou le débit d'eau ?

Il est bon que la communauté réunisse les trois questions ci-dessus et s'entende sur un ou plusieurs objectifs plus précis et réalisables pour orienter le processus de planification. Cet objectif pourrait être plutôt limité au début et devenir plus ambitieux avec le temps à mesure que le programme de surveillance se consolidera. Par exemple, la communauté pourrait commencer par vouloir cartographier la distribution de quelques espèces qui sont relativement faciles à surveiller et particulièrement intéressantes et importantes pour les membres de la communauté et ajouter par la suite des méthodes plus sophistiquées et d'autres aspects de la biodiversité.

En facilitant le dialogue communautaire et en se servant d'approches participatives, telles que l'arbre des problèmes, le plan de vie ou l'analyse de situation (Encadré 5), la communauté pourra définir plus facilement les principaux aspects de la biodiversité qu'elle souhaite surveiller, ainsi que les principaux problèmes et menaces qui pèsent sur la biodiversité de son territoire.

C'est aussi un processus utile pour déterminer si la surveillance communautaire pourra apporter les données nécessaires à la réalisation des objectifs de surveillance. Par exemple, si on ne surveille que les types et la quantité des produits forestiers non ligneux (PFNL) utilisés par les communautés locales, il y aura sous-estimation du total extrait de la forêt si des personnes de l'extérieur entrent aussi sur le territoire de la communauté pour y recueillir des PFNL. La communauté pourrait alors croire que le taux d'utilisation est plus durable qu'il ne l'est vraiment.

Il convient de garder à l'esprit que des groupes sociaux différents, tels que les hommes et les femmes ou les aîné-e-s et les jeunes, diffèrent souvent quant à leurs priorités de suivi, ainsi qu'à leur capacité de s'exprimer en public. Par conséquent, la tenue de discussions séparées avec différents groupes sociaux peut permettre une compréhension plus complète de la diversité des priorités et des besoins que si on ne tient qu'une seule réunion pour tous les groupes.

Instantané :

La communauté a décidé qu'elle voulait surveiller la biodiversité pour trois raisons différentes. En premier lieu, elle veut documenter sa bonne gestion environnementale à l'intention des décideurs nationaux et internationaux. Pour ce faire, elle a décidé de surveiller la distribution des éléphants sur son territoire et, si possible, d'essayer de documenter l'abondance relative des éléphants tout au long de l'année. Elle souhaite également documenter la présence de ses espèces totémiques, dont plusieurs n'ont pas été vues depuis plusieurs années, mais qui sont d'une très grande importance pour la conservation à l'échelle locale, et parfois internationale. En deuxième lieu, elle veut surveiller la santé de la biodiversité qui est importante pour ses moyens de subsistance. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est de documenter la santé de la forêt de bambous, la distribution et la diversité des fleurs et des herbes utilisées à des fins médicinales et de production de miel, et l'impact que le pâturage du bétail a sur la diversité floristique par rapport aux zones sans pâturage. Finalement, elle veut cartographier et documenter les cas d'utilisation illégale de la biodiversité par des personnes de l'extérieur, en particulier la combustion du charbon, le déboisement, la chasse et l'empiètement agricole pratiqués illégalement.

ENCADRÉ 5 : Approches de détermination des priorités

1. Plan de vie

Un Plan de Vida est une idée costaricaine qui signifie « raison d'être » ou « plan de vie ». Il s'agit d'un outil d'autonomisation et d'autodétermination communautaires, mis au point par des peuples autochtones en Colombie et dans toute l'Amérique latine.

Les plans de développement officiels peuvent différer des priorités locales pour ce qui est du délai dans lequel le changement devrait se produire et du type de priorités définies (par exemple, le développement officiel pourrait donner la priorité au développement économique et être planifié à partir de bureaux éloignés de la communauté). Mais pour les communautés autochtones, les priorités peuvent être davantage axées sur leur territoire, leurs langues et leurs traditions orales.

Un Plan de Vida permet aux communautés de planifier et d'évaluer leurs priorités selon leurs propres conditions, à partir de leurs propres priorités et valeurs culturelles, sans intervention de l'extérieur. Découvrez ici comment les autochtones misak de Colombie mettent en œuvre leur Plan de Vida, un plan à long terme mené par la communauté pour le développement autonome de leur territoire : https://vimeo.com/145578206?embedded=true&source=vimeo_logo&owner=2291319

2. Analyse de situation

Une autre approche qui pourrait être adoptée est une analyse de situation, qui permet d'examiner les moteurs de changement qui ont une incidence sur la biodiversité dans un paysage donné. Pendant une telle analyse, l'organisation locale devrait aider la communauté à réfléchir aux systèmes environnementaux, sociaux, économiques, politiques et institutionnels qui ont une incidence sur la biodiversité, à leur évolution dans le temps et à l'évolution attendue de ces systèmes dans un avenir prochain. Une meilleure compréhension de ce contexte permettra de mieux définir des objectifs de surveillance précis et réalisables.

Pour en savoir plus sur la manière de réaliser une analyse de situation, voir :

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (2018) 'Situation analysis - An approach and method for analysing the context of projects and programme. Global M&E Initiative.' <https://library.alnap.org/help-library/situation-%20analysis-an-approach-and-method-for-analysing-the-context-of-projects-andx>

World Wide Fund for Nature (WWF) (2005) 'Basic Guidance for Step 1,4 - Situational Analysis. Resources for Implementing the WWF Standards.' https://awsassets.panda.org/downloads/1_4_situation_analysis_2007_02_19.pdf

Q4. Quels sont la durée et l'étendue appropriées de la surveillance selon les besoins de la communauté ?

La superficie à surveiller, le délai requis pour la surveillance et la fréquence des activités de surveillance influenceront sur les approches pouvant être utilisées et les ressources nécessaires pour assurer une surveillance efficace. Par exemple, une surveillance à court terme pourrait être nécessaire sur une superficie définie pour surveiller les effets d'une incursion particulière, tandis qu'une surveillance pourrait être nécessaire sur une superficie plus grande pendant une courte durée pour établir une base factuelle à une fin précise et ponctuelle, par ex. pour une audience judiciaire ou pour faire du lobbying en faveur d'un nouveau projet de loi. Il est important de tenir compte de la superficie devant faire l'objet d'une surveillance : faut-il surveiller une zone particulière ou tout le territoire ? À quelle fréquence les activités de surveillance sont-elles nécessaires et sur quelle période ? Une fois que ces questions ont été posées, la communauté peut passer à l'examen des méthodes qui pourraient fonctionner le mieux et des endroits où celles-ci devraient être employées dans le paysage.

La cartographie participative (Encadré 6) est une méthode utile pour définir la portée spatiale de la surveillance, notamment documenter les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales et cartographier les points d'importance culturelle, ainsi que les zones censées abriter une biodiversité d'importance locale et internationale. Les résultats peuvent servir de point de départ à la définition d'aspects prioritaires nécessitant une surveillance plus approfondie.

ENCADRÉ 6 : Cartographie participative

La cartographie participative est un exercice de groupe où la population locale cartographie le territoire qu'elle utilise ou possède. La cartographie participative fait appel à divers outils et techniques, depuis le dessin d'une carte à main levée et le traçage de caractéristiques sur un fond de carte mis à l'échelle jusqu'à la production de cartes numérisées et géoréférencées à l'aide de technologie GPS portable et d'un logiciel de cartographie approprié.

Voici un aperçu du processus de cartographie participative :

Assurer un accord : Le processus de cartographie participative devrait être expliqué pendant les réunions initiales avec chaque communauté, au moment de demander le consentement libre, préalable et éclairé à la réalisation de l'évaluation (voir Encadré 3).

Élaboration d'un fond de carte : Avant tout atelier de cartographie, un fond de carte simple, clair et facile à interpréter couvrant toute la zone géographique concernée est élaboré. Il peut s'agir d'une carte topographique ou d'une image aérienne ou satellite montrant des caractéristiques géographiques de base, ou une carte établie à partir de multiples sources, telles que des cartes publiées, des titres fonciers, des photographies aériennes et des ressources en libre accès sur Internet.

Premier atelier de cartographie : Avec la communauté ou ses représentant-e-s, identifiez et cartographiez les principaux aspects, les sentiers et les zones importantes en matière de ressources naturelles sur le fond de carte, avant de déterminer qui a autorité sur les superficies et s'il y a des conflits potentiels.

Numérisation des résultats : Les données peuvent maintenant être copiées dans un projet SIG, en utilisant des points de référence et le système de référence des coordonnées du fond de carte. Les styles des données (couleur, icône, remplissage, etc.) se fondent autant que possible sur le style des cartes élaborées pendant les ateliers, et tiennent compte des besoins de l'utilisateur final.

Consultation et validation : L'organisation peut réviser les cartes numérisées avec chaque communauté, travailler avec la communauté pour obtenir une validation terrain des cartes avec des données GPS, convenir des modifications nécessaires et finalement faire rapport à la communauté. La cartographie participative fonctionne mieux sous la forme d'une série de cycles d'apprentissage où la compréhension des systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles et des techniques de collecte des informations géographiques permettant de les décrire peut s'améliorer constamment tout au long du processus ou projet

Liste de contrôle de l'étape 2

- **La communauté a-t-elle défini les utilisateurs finaux des données de surveillance ?** Si celles et ceux qui utiliseront les données viennent de l'extérieur de la communauté, celle-ci a-t-elle une politique ou une approche claire du partage des connaissances qui garantisse qu'elle ne perdra pas ses droits sur les données ?
- **La communauté sait-elle ce qu'elle veut surveiller et pourquoi ?** Quelles caractéristiques de la biodiversité veut-elle surveiller ? La surveillance de ces caractéristiques est-elle utile aux utilisateurs finaux des résultats ?
- **Quels types de changements dans ces caractéristiques la communauté veut-elle surveiller ?** Veut-elle surveiller des changements dans la diversité, la répartition ou la contamination des eaux et des sols, par exemple ? En quoi la surveillance de ces changements permettra d'obtenir le « pourquoi » de la surveillance et rendra les changements que la communauté veut surveiller utiles à l'utilisateur final ?
- **A-t-on défini une durée et une étendue de la surveillance qui soit adaptée aux besoins de la communauté ?** La communauté a-t-elle déterminé la superficie qu'elle veut inclure dans sa surveillance de la biodiversité, combien de temps il lui faut pour en assurer la surveillance en général ?



Liens utiles :

Cartographie participative : consignes à l'intention des communautés et des organisations (en anglais) : <https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/documents/Guidelines%20for%20mapping.pdf>

Guide de la mise en œuvre des exigences sociales de la High Carbon Stock Approach (en anglais) : <https://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2022/09/HCSA-Implementation-Guide-Appendix-3-Apr-2020.pdf>



Les Chutes de la Lobé représentent un haut lieu de croyance pour les peuples batanga, maabi et pygmées qui vivent dans les alentours. Cameroun. **Photo** : Stephanie Brittain/Interdisciplinary Centre for Conservation (ICCS).

Étape 3 : Élaboration d'un plan de surveillance participative

Maintenant, la communauté a une idée claire du soutien et des ressources disponibles pour la surveillance (ÉTAPE 1), ainsi que des caractéristiques de la biodiversité qu'elle veut surveiller et pourquoi, et de l'étendue et de la durée nécessaires pour réaliser ses objectifs (ÉTAPE 2).

À ce stade-ci, la communauté peut choisir les méthodes de surveillance les plus appropriées et réalisables (ÉTAPE 3A) avant de sélectionner le plan d'enquête qui convient le mieux et qui tient aussi compte des biais dans la mesure du possible, et des indicateurs qui l'aideront à savoir s'il se produit un changement (ÉTAPE 3B). Aux deux étapes, les décisions dépendront aussi bien des objectifs de la surveillance que des ressources financières et humaines disponibles.

ÉTAPE 3A : Sélection des méthodes

Les méthodes de surveillance sont les approches et les outils utilisés pour recueillir des données. À cette étape, les deux questions suivantes doivent être abordées avec les équipes de surveillance.

Q1. Quelles sont les méthodes qui s'offrent à la communauté et que lui permettent-elles de savoir ?

Les méthodes les plus appropriées dépendent des objectifs de la surveillance et des ressources financières et humaines disponibles. Les méthodes de surveillance sociale sont des méthodes qui permettent de documenter les connaissances traditionnelles ou les expériences des populations en matière de biodiversité.

Par exemple, la cartographie participative est un processus qui vise à montrer visuellement l'association entre la terre et les communautés. La cartographie peut servir à répertorier la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle, les sites d'importance culturelle, à faire le suivi des changements dans l'utilisation des terres et à délimiter les territoires.

Le calendrier saisonnier et la chronologie communautaire sont deux autres outils visuels qui peuvent servir à se faire une idée des principales activités de subsistance et des changements dans la biodiversité tout au long de l'année, ainsi que des événements importants dans l'histoire d'une communauté, en complément d'autres méthodes de surveillance.

Le journal narratif et le journal de terrain ont été utilisées pour consigner les opinions des communautés, mais par écrit, souvent sur des périodes plus longues. Le journal à base d'icônes a aussi été utilisé pour autodéclarer des activités telles que la chasse et documenter la présence de biodiversité ou de menaces à la biodiversité observées au quotidien. Le journal à base d'icônes

permet aussi de surmonter les difficultés que posent les faibles taux d'alphabétisme à certains endroits, donnant lieu à une collecte de données plus inclusive.

Le recours à la photographie et à la vidéo participatives peut faciliter la compréhension des valeurs, visions du monde et perceptions de la population locale, particulièrement en ce qui concerne la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle, les sites d'importance culturelle ou les conflits en cours. De même, les énoncés, les histoires et les récits constituent des outils efficaces pour comprendre et documenter les savoirs culturels en même temps que la biodiversité et peuvent servir à faciliter le dialogue entre les communautés locales et d'autres acteurs, comme, par exemple, les autorités locales.

Les méthodes de surveillance écologique sont des méthodes qui permettent de documenter directement la biodiversité par l'observation. Par exemple, le suivi par quadrat consiste à compter et à enregistrer les individus de différentes espèces (généralement floristiques) à l'intérieur d'un quadrat placé ou marqué sur le sol pour compter et documenter les espèces et la diversité des espèces à l'intérieur de ce quadrat. En plaçant plusieurs quadrats dans le paysage, la communauté peut se faire une idée de la variation de la diversité floristique à différents endroits.

Les transects linéaires sont des lignes d'une longueur prédéfinie qui traversent un habitat, ou une partie d'un habitat. Le nombre d'espèces (généralement des plantes, des arbres ou des mammifères) le long du transect peut être observé et enregistré à intervalles réguliers. Ils sont particulièrement utiles si la communauté souhaite illustrer un gradient particulier le long duquel les communautés de plantes ou d'animaux changent.

Les pièges photographiques sont de petites caméras, généralement installées sur des arbres, qui sont déclenchées par le mouvement pour photographier les animaux (le plus souvent de taille moyenne à grande) qui passent devant eux. Ils sont très utiles pour surveiller les zones que les humains ne fréquentent généralement pas ou trouvent difficiles d'accès, et peuvent être particulièrement utiles pour obtenir des images d'animaux qui ont tendance à éviter les humains. Les caméras peuvent être installées dans un ou plusieurs quadrillages à au moins 1-2 km de distance, couvrant un gradient (par ex. depuis les environs d'un village en s'éloignant ou d'une altitude élevée à une basse altitude). Les caméras peuvent aussi être installées à des points stratégiques où les espèces sont censées habiter, simplement pour réunir des indices de leur présence.

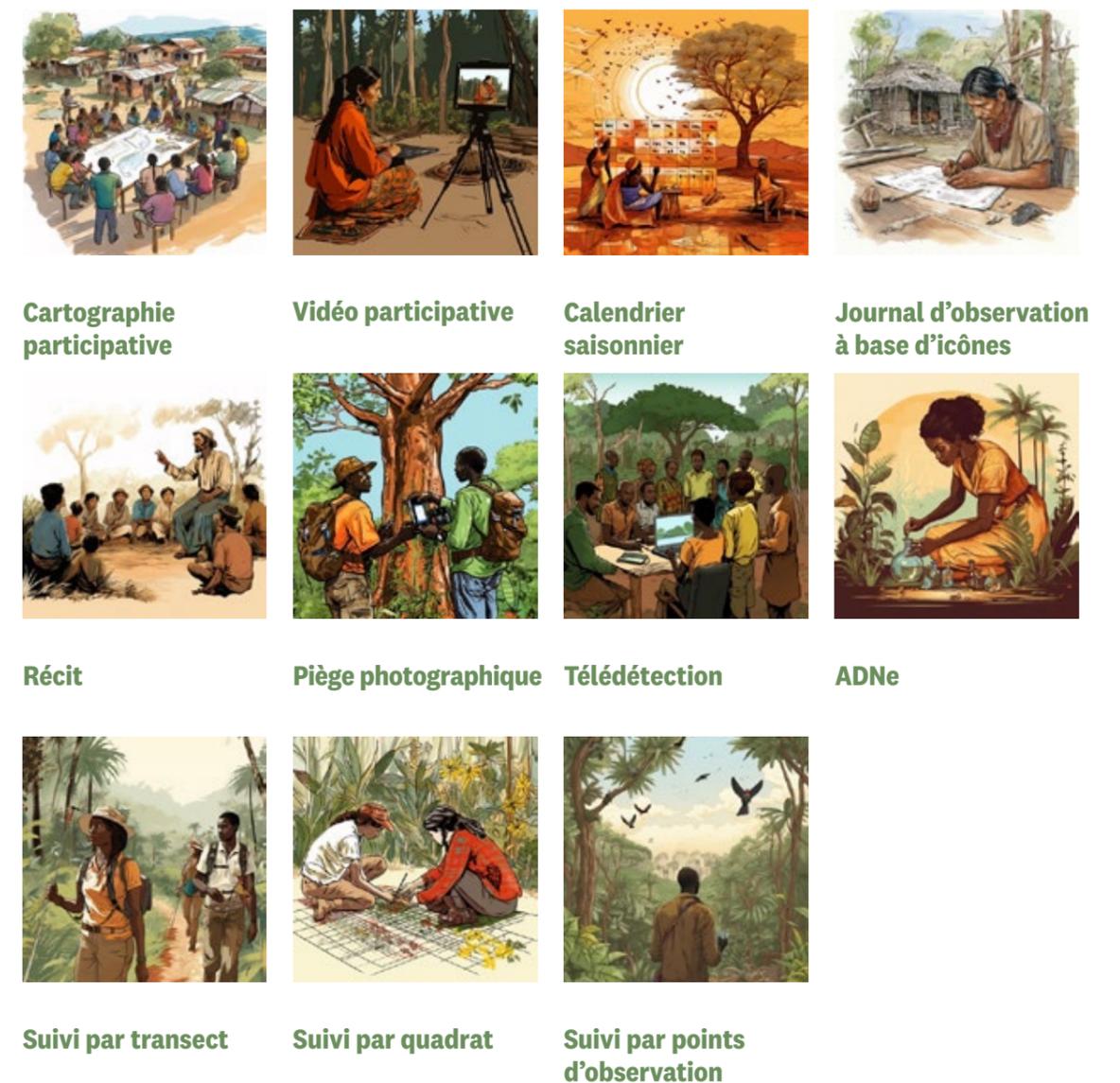
Contrairement aux méthodes précédentes, qui se prêtent davantage à une surveillance sélective, la méthode de recherche ouverte convient mieux si on effectue un contrôle de surveillance (voir Encadré 9). Les recherches ouvertes sont réalisées par un-e surveillant-e qui marche ou se tient à un point central pour une période prédéfinie (par ex. 20 minutes) et enregistre tout ce qu'il/elle voit et entend. Le/la surveillant-e pourrait aussi enregistrer les 20 premières espèces observées dans une colonne, puis recommencer la liste dans une autre colonne et enregistrer les 20 espèces suivantes, en continuant à créer de nouvelles listes jusqu'à ce que les 20 minutes se soient écoulées. Cette approche donnera une pseudo-mesure d'abondance ; les espèces communes apparaîtront dans la plupart des listes, tandis que les espèces rares n'apparaîtront que dans une.

Finalement, il existe un certain nombre de nouvelles méthodes qui permettent d'extraire des informations sur l'environnement sans contact physique et à grande distance (télé-détection). Ces méthodes permettent de fournir des informations sur la connectivité des forêts ou le couvert forestier, par ex. à l'aide d'un SIG. Une autre méthode prometteuse consiste à utiliser l'ADN environnemental (ou ADNe) pour surveiller la santé de la population et de la biodiversité. Des

échantillons environnementaux, tels que de l'eau, des sédiments ou de l'air, sont recueillis et les fragments génétiques que des organismes ont libérés dans leur environnement sont étudiés pour obtenir des informations sur la présence d'espèces.

Les Tableaux 1a et 1b présentent un résumé de quelques approches de surveillance sociale et écologique, y compris de leurs aspects techniques et financiers. Au moment de choisir des méthodes de surveillance, n'oubliez pas que différentes approches peuvent se compléter. Par exemple, la cartographie participative ou le journal à base d'icônes peut permettre de savoir quelle biodiversité est présente et à quel endroit, tandis que les pièges photographiques peuvent servir à estimer la présence et l'abondance relative de façon plus détaillée. Cela dit, les plans de surveillance devraient être le plus simples possible ; commencez modestement et élargissez, si nécessaire, l'étendue de la surveillance dans le temps, à mesure que les activités de surveillance communautaire se consolideront.

Figure 2: Illustrations de différentes méthodes de surveillance participative et écologique



Q2. Quels indicateurs la communauté utilisera-t-elle pour mesurer les changements dans les caractéristiques de la biodiversité dans le temps ?

Une fois que la communauté aura déterminé l'objectif et les méthodes de surveillance appropriées, elle peut définir une série d'indicateurs (Encadré 7). En termes simples, les indicateurs vous indiquent s'il survient des changements dans les aspects de la biodiversité qui font l'objet de la surveillance. Par exemple, certains indicateurs peuvent être des changements dans le nombre d'observations d'une espèce ou d'une ressource locale, des changements dans le volume de récolte apparent d'une ressource sur une période donnée ou des changements dans l'utilisation des terres sur une période donnée, par ex. empiètement agricole sur une année. On retrouve en annexe une liste des indicateurs écologiques les plus souvent utilisés dans la surveillance de la biodiversité. Il est à noter qu'il s'agit d'une liste d'indicateurs écologiques, qui n'inclut donc pas d'indicateurs sociaux et bioculturels, qu'une communauté voudrait peut-être aussi prendre en compte (les études de cas 2 et 3 offrent un complément d'information à cet égard).

ENCADRÉ 7 : Utilisation d'indicateurs pour la surveillance de la biodiversité

Pour que les indicateurs soient utiles, ils devraient être limités en nombre et étroitement liés aux objectifs de surveillance. Ils devraient être compréhensibles et adaptés aux besoins des personnes qui interprètent et utilisent les données. Ils peuvent être quantitatifs (par ex. changements dans le temps dans la disponibilité d'un produit forestier non ligneux ou dans la qualité de l'eau) ou qualitatifs (par ex. changements perçus dans le temps dans le rapport des humains avec une biodiversité ou un lieu particulier). Un aspect important à considérer pour mettre au point les indicateurs est leur viabilité compte tenu des ressources financières et logistiques dont disposent la communauté et l'organisation partenaire.

ÉTUDE DE CAS 2 :

Passer de la planification réactive au développement proactif pour conserver les valeurs et la biodiversité des communautés autochtones⁴

La nécessité de concilier plusieurs valeurs sociales dans l'aménagement du territoire et la planification du développement est de plus en plus reconnue. Dans le nord de l'Australie, les autochtones ont un titre sur 60 % du territoire et les valeurs culturelles sont étroitement liées aux valeurs naturelles. Les chercheurs-e-s présentent un nouveau cadre pour l'intégration de la biodiversité et des valeurs culturelles afin d'en faciliter l'utilisation dans les processus d'évaluation d'impact environnemental dans la zone de Nyikina Mangala, zone visée par la détermination d'un titre autochtone, dans le Kimberley, en Australie occidentale.

L'auteur-e-s démontrent 1) que les valeurs sociales et culturelles peuvent être organisées et analysées spatialement pour faciliter la planification des mesures d'atténuation, 2) que les valeurs sociales, culturelles et de la biodiversité peuvent se renforcer mutuellement pour améliorer les objectifs de conservation et réduire les conflits au minimum, et 3) que ces informations, dans les mains des communautés autochtones, offrent la capacité d'évaluer les projets de développement et de négocier des mesures d'atténuation de façon proactive pour conserver les valeurs sociales, culturelles et de la biodiversité suivant la hiérarchie d'atténuation.

À partir des valeurs définies dans le cadre d'un processus d'aménagement du territoire en santé (Healthy Country Planning)⁵, les communautés et les chercheurs et chercheuses ont constitué des ensembles de données spatiales pour représenter les sites culturels/patrimoniaux, les points d'eau douce, les plantes et animaux indigènes communs représentés par des types d'habitat, et les espèces menacées et migratoires protégées par la loi représentée par des modèles d'habitats potentiels



Renita Bid (au premier plan) accompagne des jeunes du peuple Ngarinyin, Janaya Nulgit et Kimberley Nulgit, dans la récolte de sève. **Photo :** Annette Ruzicka

⁴ Heiner, M et al. (2019) Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values. Environmental Impact Assessment Review. 74 pp 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2018.09.002>

⁵ Healthy Country Planning (HCP) is an adaptation of the Conservation Standards, developed for use with Indigenous communities. <https://conservationstandards.org/library-item/healthy-country-planning/>

ÉTUDE DE CAS 3 :

Un envahisseur dans nos eaux : action du peuple guna (Panama) par rapport au poisson-lion

Le poisson-lion est une espèce exotique envahissante prioritaire qui a été observée pour la première fois sur la côte est des États-Unis en 1992, mais qui s'est depuis répandue sur la côte de l'Amérique centrale. Bien que le poisson-lion ait d'abord été observé dans la région de Guna Yala, au Panama, en 2009, ce n'est qu'au début 2010 que les communautés ont pris conscience du danger que représente l'espèce. Cette année-là, plusieurs pêcheurs et plongeurs, ainsi que trois jeunes enfants, de l'endroit ont été piqués et ont dû être transportés de Guna Yala à Panama, en raison de l'absence de médicaments et du manque de connaissances au niveau local concernant les soins à apporter pour atténuer la douleur et les blessures.

Pour remédier au manque d'informations, les Guna ont entrepris un projet visant à étudier les effets potentiels du poisson-lion sur la dynamique naturelle des communautés et sur leur culture. Il est important pour les communautés autochtones guna yala de trouver des moyens viables de gérer le poisson-lion sans nuire à leurs systèmes culturels, environnementaux et alimentaires, du fait qu'elles dépendent des systèmes marins et coralliens⁶.

L'un des premiers objectifs était d'élaborer une carte participative des lieux où le poisson avait été observé. De plus, des entretiens ont été menés avec des membres de la communauté, des pêcheurs de langouste et d'autres pêcheurs, et une étude documentaire a été réalisée pour réunir des connaissances et des informations sur le poisson-lion.



Lion Fish. **Credit:** Adobe Stock - Tan Kian Khoon

⁶ Forest Peoples Programme, Forum international autochtone sur la biodiversité, Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité, Centres de distinction sur les connaissances autochtones et locales et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020) Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Moreton-in-Marsh, Angleterre : Forest Peoples Programme. Disponible sur : www.localbiodiversityoutlooks.net



Un envahisseur dans nos eaux : action du peuple guna (Panama) par rapport au poisson-lion, village de Guna Yala, Panama.

Photo : Caroline de Jong, Forest Peoples Programme

Tableau 1a : Tableau de synthèse des méthodes participatives disponibles pour surveiller la biodiversité et les menaces, et options possibles entre l'exactitude, le coût, le temps et les compétences nécessaires. Pour toutes les méthodes, le coût et le temps dépendent de l'intensité et de la durée des activités de surveillance. L'exactitude de la méthode dépend de la capacité des personnes assurant la surveillance à définir et respecter un protocole de surveillance rigoureux et à bien identifier les espèces détectées.

| Méthode | Exactitude potentielle | Coût | | Temps nécessaire à la collecte des données à l'aide de ces méthodes | Compétences techniques et d'analyse |
|--------------------------------------|---|--|--|---|--|
| | <p>Moyenne : : La méthode peut permettre de produire des données exactes, mais avec une probabilité plus élevée d'erreur d'identification des espèces ou un niveau de détail plus faible que les méthodes offrant une exactitude élevée.</p> <p>Élevée : Si elle est bien appliquée, la méthode peut permettre de produire des données détaillées et fiables sur les populations d'espèces, qui peuvent servir à éclairer la prise de décisions et contribuer aux rapports nationaux. Probabilité réduite d'erreur d'identification des espèces ou de mémoire grâce aux observations directes et présentes.</p> | <p>\$ Frais de matériel et d'analyse des données.</p> <p>\$\$ Certains frais de matériel ou d'analyse plus élevés, et/ou périodes de collecte des données plus longues..</p> <p>\$\$\$ Frais de surveillance et/ou d'analyse et longues périodes de collecte des données.</p> | | <p>Faible : Le temps nécessaire pour effectuer la surveillance et les exigences physiques sont relativement faibles.</p> <p>Moyen : La surveillance pourrait s'étaler sur une période plus longue ou la collecte de données pourrait demander plus d'efforts.</p> <p>Élevé : La collecte des données demande beaucoup de temps et se déroule souvent dans des conditions matérielles difficiles.</p> | <p>Faibles : La méthode peut être appliquée par des personnes n'ayant que peu ou pas d'expérience et avec quelques indications directes. Il n'est pas nécessaire d'avoir une grande expérience de l'analyse des données.</p> <p>Moyennes : Il faut une formation pratique à l'utilisation de l'équipement ou à la gestion ou l'analyse des données, ainsi qu'une connaissance de l'identification des espèces.</p> <p>Élevées : Il faut une formation plus intensive à l'utilisation d'équipements plus complexes, aux aspects de conception des enquêtes et/ou aux approches de collecte/analyse des données, ainsi que des compétences en identification des espèces.</p> |
| Cartographie participative | Élevée | \$\$ | | Faible | Faibles |
| Photographie et vidéo participatives | Élevée | \$ | | Faible | Faibles |
| Journaux | Moyenne-élevée | \$ | | Moyen | Moyennes |
| Calendrier communautaire | Moyenne-élevée | \$ | | Faible | Faibles |
| Calendrier saisonnier | Élevée | \$ | | Faible | Faibles |
| Énoncés, récits et comptes rendus | Moyenne-élevée | \$ | | Faible | Faibles |

Tableau 1b : Tableau de synthèse des méthodes de surveillance courantes pour surveiller la biodiversité et les menaces, et options possibles, allant, en gros, de technologies rudimentaires à des technologies de pointe. Vous trouverez dans l'Encadré 8 des définitions des termes liés à la surveillance (par ex. précision, exactitude et capacité de détection des changements).

| Méthode | Exactitude potentielle | Coût | Temps nécessaire à la collecte des données à l'aide de ces méthodes | Compétences techniques et d'analyse |
|------------------------------|------------------------|--------|---|-------------------------------------|
| Suivi par quadrat | Élevée | \$ | Moyen | Moyennes- élevées |
| Transects linéaires | Élevée | \$\$\$ | Élevé | Élevées |
| Méthode de recherche ouverte | Moyenne | \$ | Moyen | Moyennes- élevées |
| Enquêtes ponctuelles | Moyenne | \$\$ | Moyen | Moyennes- élevées |
| Piège photographique | Élevée | \$\$\$ | Moyen-élevé | Moyennes- élevées |
| Méthodes de télédétection | Élevée | \$\$\$ | Moindre | Élevées |
| ADNe | Élevée | \$\$\$ | Élevé | Élevées |

ÉTAPE 3B : Établir le plan d'enquête et tenir compte des biais

À ce stade-ci, la communauté devrait savoir quelle biodiversité surveiller, pourquoi, sur quelle étendue et pendant quelle durée (ÉTAPE 2), et avoir identifié la ou les méthodes de collecte de données qui conviennent le mieux pour réaliser ses objectifs de surveillance (ÉTAPE 3A), tout en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles (ÉTAPE 1).

À l'ÉTAPE 3b, le temps est venu de déterminer comment planifier la surveillance à l'échelle du paysage et mener une nouvelle réflexion sur le plan proposé à la lumière des étapes précédentes afin de s'assurer que la communauté peut recueillir des données informatives dans les limites de son budget. Vous trouverez ci-après cinq questions que vous pouvez poser à l'équipe de surveillance communautaire pour aider la communauté à élaborer son plan de surveillance.

Q1. Quel est le degré de surveillance et la fréquence nécessaires pour obtenir des données solides ?

Les efforts que la communauté consacre aux activités de surveillance (par ex. combien de personnes assurent la surveillance, dans quelle zone et à quelle fréquence) influenceront sur la précision et l'exactitude des données de surveillance obtenues et sur la capacité (le pouvoir) de ces données à détecter les changements que la communauté souhaite surveiller, tels que des changements dans la richesse en espèces ou dans l'occupation des espèces (voir Encadré 8). L'obtention de données qui montrent une évolution des populations dans le temps nécessitera un effort de longue durée, même si la réalisation de chaque activité par la communauté demande chaque fois peu de temps.

Si la communauté doit effectuer la surveillance d'un aspect particulier de la biodiversité, le rythme probable des changements dans la biodiversité ou dans les menaces à la biodiversité et la vitesse à laquelle vous souhaitez détecter ces changements sont des facteurs importants à prendre en compte pour décider de la fréquence et de la durée des activités de surveillance. À ce stade-ci, travaillez avec la communauté pour déterminer un niveau d'effort viable que la communauté est disposée et apte à consacrer à la surveillance, et examinez quelles pourraient en être les implications pour les objectifs qu'elle vise. Un principe de base du plan d'enquête consiste à mener des enquêtes le moins fréquemment possible et aussi souvent que nécessaire pour obtenir les données nécessaires à la réalisation des objectifs de surveillance.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il ne sera peut-être pas toujours nécessaire d'effectuer une surveillance ciblée d'aspects particuliers de la biodiversité, surtout si le temps et les ressources communautaires sont limités, ou si l'objectif de surveillance consiste simplement à démontrer la présence de la biodiversité sur les terres communautaires en général. Dans de tels cas, le contrôle de surveillance pourrait être une option appropriée et raisonnable (voir Encadré 9).

ENCADRÉ 8 : Précision, exactitude et capacité

Pour que la surveillance soit utile, les données qu'elle permet de produire doivent être exactes et précises.

- La précision concerne la cohérence des mesures ; en d'autres mots, si vous effectuez la mesure à plusieurs reprises, le résultat est-il le même ?
- L'exactitude concerne le degré d'approximation du résultat à la vérité.

Un autre aspect à prendre en compte est la capacité des données de surveillance à détecter des changements dans le temps. Par exemple, l'ensemble de données a-t-il la capacité de montrer si une population de céphalophes augmente ou diminue ? Cela dépend de la quantité de données recueillies, ainsi que de leur précision et de leur exactitude. Dans les cas où il y a peu de chances que les données permettent de détecter des changements dans le temps, il peut être préférable de mettre l'accent sur le contrôle de surveillance, qui ne fait qu'informer sur la biodiversité occupant le territoire à ce moment précis (Encadré 9).

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il ne sera peut-être pas toujours nécessaire d'effectuer une surveillance ciblée d'aspects particuliers de la biodiversité, surtout si le temps et les ressources communautaires sont limités, ou si l'objectif de surveillance consiste simplement à démontrer la présence de la biodiversité sur les terres communautaires en général. Dans de tels cas, le contrôle de surveillance pourrait être une option appropriée et raisonnable (voir Encadré 9).

ENCADRÉ 9 : Surveillance ciblée et contrôle de surveillance

Les conservationnistes ont souvent recours à la surveillance ciblée, c-à-d. la surveillance de la biodiversité, pour répondre à une question précise. Cependant, le contrôle de surveillance diffère de la surveillance ciblée en ce sens qu'il n'est pas lié à une question précise, mais sert à vérifier l'état de la biodiversité sur un territoire donné et à signaler des changements, de façon à être conscient des problèmes qui pourraient survenir et qui n'ont pas été pris en compte au préalable. Le fait d'avoir dans la communauté des personnes clés qui effectuent régulièrement des contrôles de surveillance peut servir de base à une surveillance ciblée menée ultérieurement à des fins particulières

Instantané :

La communauté avait voulu surveiller le nombre total d'éléphants sur son territoire tout au long de l'année, et a décidé, pour ce faire, d'utiliser une combinaison de pièges photographiques et de transects linéaires. Cependant, quand elle a commencé à recueillir des données à cette fin, elle a réalisé que, pour avoir suffisamment de données pour le type de résultats attendus, il lui faudrait effectuer beaucoup de surveillance tout au long de l'année et sur tout le territoire, et qu'elle n'en avait ni le temps ni les moyens. Elle a donc décidé de compléter ses pièges photographiques par des recherches ouvertes répétées tout au long de l'année, et s'est limitée à enregistrer la présence ou l'absence d'éléphants pendant chaque tournée. En mettant l'accent sur le contrôle de surveillance et en simplifiant l'analyse, elle a pu renforcer son équipe et ses partenariats, et faire plus tard quelque chose de plus ambitieux.

Q2. Durant quelles saisons devez-vous effectuer la surveillance ?

Les habitats peuvent changer au fil des saisons, rendant plus facile ou plus difficile le repérage des espèces que la communauté souhaite surveiller. De plus, la présence ou la distribution des espèces peut changer d'une saison à l'autre. Par conséquent, la surveillance devrait-elle être effectuée pendant la même saison chaque année, ou devrait-elle être effectuée pendant deux saisons différentes chaque année pour étudier les différences entre les données d'une saison et de l'autre ?

La réponse à cette question dépend de l'approche et des objectifs de la surveillance ; est-il possible que des agents de l'extérieur entrent sur le territoire et chassent ou abattent des arbres à certains moments de l'année, dans lequel cas une surveillance pourrait n'être nécessaire qu'une partie de l'année, tandis qu'une surveillance pourrait devoir être effectuée à différents moments de l'année si on veut examiner les changements dans l'empiètement, la coupe d'arbres ou la chasse par des personnes de l'extérieur.

Q3. Où devez-vous effectuer la surveillance ?

Il pourrait ne pas être nécessaire d'effectuer une surveillance sur tout le territoire. Par exemple, pour démontrer la présence d'une espèce, ou recenser des empiètements agricoles, une surveillance pourrait n'être nécessaire qu'aux points d'eau ou aux limites du territoire. En revanche, comparer la diversité des espèces entre le territoire de la communauté et un parc national adjacent, par exemple, pourrait demander une surveillance plus approfondie pour s'assurer que les différents habitats sont représentés.

Q4. Existe-t-il une marge de manœuvre

Des événements écologiques imprévus (par ex. sécheresses ou incendies) ou des changements dans les pressions sociales (par ex. conflits ou changements dans l'utilisation des terres locales ou avoisinantes) peuvent avoir une incidence sur la biodiversité que les communautés surveillent. Idéalement, les programmes de surveillance devraient être aussi souples que possible pour faire face à ces événements imprévus, les enregistrer et, si nécessaire, augmenter la fréquence de la surveillance. Le contrôle de surveillance qui n'est pas lié à un objectif précis est particulièrement utile pour ce qui est d'offrir cette marge de manœuvre face aux événements imprévus. Une surveillance de suivi réalisée de pair avec une surveillance de cibles précises et souvent une bonne voie à suivre.

Q5. Avez-vous tenu compte de sources de biais potentielles dans le plan d'enquête ?

Des données de surveillance biaisées sont seulement inexactes, mais sont systématiquement biaisées dans une certaine direction. Par exemple, elles pourraient être systématiquement trop élevées ou trop faibles. Des données de surveillance biaisées peuvent donner lieu à des estimations inexactes qui ne traduisent pas la réalité. Toutes les méthodes de surveillance peuvent faire l'objet de biais, qui comprennent généralement le biais de l'observateur (par ex. facteurs ayant une incidence sur la capacité d'une personne à détecter et recenser exactement la biodiversité, tels que son niveau d'expérience), des biais biophysiques (par ex. saisonnalité et variation de la biodiversité, saisonnalité et variation de l'abondance ou de la distribution de

la biodiversité) et les biais induits par la conception de l'enquête (par ex. double comptage des détections, ou le fait d'affecter plusieurs surveillant-e-s à une zone donnée, donnant lieu à un plus grand nombre d'observations dans cette zone en comparaison avec d'autres).

Pour que les résultats de la surveillance de la biodiversité soient significatifs, les équipes de surveillance doivent essayer de réduire ces sources de biais grâce à un bon plan d'enquête. Faute de quoi il pourrait en résulter deux problèmes principaux : 1) penser que le nombre d'animaux diminue quand ce n'est pas le cas ou 2) croire que la population est stable quand, en fait, elle diminue.

Pour tenir compte des biais, les différences dans la capacité des personnes à détecter la biodiversité ou la facilité de détection de la biodiversité dans différents habitats dans le paysage (par ex. il est plus facile de détecter des animaux dans une plaine que dans une forêt dense) ou entre différentes saisons, heures de la journée ou conditions météorologiques peuvent être prises en considération.

Q6. La communauté a-t-elle planifié l'analyse ?

Ayant défini les méthodes, les indicateurs et le plan d'enquête, et examiné comment prendre en compte les biais potentiels qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des données, il est important de réfléchir à la forme que prendront les données une fois recueillies et se demander si le type de données et la forme sous laquelle elles seront recueillies permettra à la communauté, où ses partenaires si tel est leur désir, d'effectuer l'analyse.

Si ni la communauté ni ses partenaires ne peuvent analyser les données de manière à réaliser les objectifs de surveillance, il est temps de revoir le plan de surveillance. Par exemple, est-il trop difficile de recueillir des données sur l'aspect de la biodiversité faisant l'objet d'une surveillance ou sur le changement que la communauté souhaite surveiller, ou l'interprétation du type de données produites dépasse-t-elle les compétences de la communauté ou de votre organisation ? Dans le second cas, réfléchissez aux autres partenaires qui pourraient être mis à contribution pour aider à réaliser cette analyse et assurez-vous d'avoir obtenu le consentement de toute la communauté avant de les inviter à apporter leur aide à ce stade-ci. Sinon, demandez-vous si le fait de changer l'aspect de la biodiversité, le type de changement à surveiller ou l'indicateur aura pour effet de faciliter l'analyse des données, tout en permettant de réaliser les objectifs de surveillance.

Instantané :

Ayant effectué des tournées en forêt et de simples analyses, la communauté a-t-elle est prête à entreprendre une surveillance plus complète et veut maintenant ajouter la surveillance de la population de céphalophes dans sa forêt. Ils/elles parcourent la forêt en groupes et comptent le nombre d'animaux rencontrés. Cependant, comme ils ne font que quelques tournées par année et suivent leurs sentiers forestiers habituels, ils ne voient des céphalophes que très rarement. De plus, l'un des groupes compte des surveillant-e-s ayant plus d'expérience et voit habituellement plus de céphalophes que les autres groupes. Les équipes de surveillance revoient leurs données et leur plan de surveillance et soupçonnent qu'un biais de l'observateur (par ex. une équipe compte des surveillant-e-s plus expérimentés que les autres) et un biais dans la conception de l'étude (par ex. seuls sont étudiés

les sentiers forestiers à proximité de la communauté) pourraient compromettre les données. Les équipes de surveillance ont donc réparti les surveillant-e-s les plus expérimentés entre les équipes pour que chaque équipe compte un membre avec plus d'expérience. Elles ont aussi tracé une série de transects couvrant un gradient qui commence à 1 km du village et avance vers des superficies de forêt moins utilisées, augmentant le nombre de sentiers tout au long de l'année..



Liste de contrôle de l'étape 3

- 1. La communauté a-t-elle déterminé quelles méthodes sont les plus appropriées pour ses objectifs de surveillance ?** La communauté a-t-elle réfléchi aux meilleures méthodes compte tenu de ses besoins en matière de surveillance et des contraintes de ressources/humaines ?
- 2. La communauté a-t-elle décidé quels indicateurs elle utilisera pour surveiller les changements dans la biodiversité dans le temps ?** Les indicateurs sont-ils clairement liés à l'aspect de la biodiversité et aux changements qu'elle souhaite suivre dans le temps ? Les indicateurs sélectionnés apporteront-ils des informations pertinentes et utiles aux utilisateurs/trices des données ? Les indicateurs sélectionnés sont-ils viables compte tenu des ressources financières et logistiques dont disposent la communauté et l'organisation partenaire ?
- 3. Les équipes de surveillance ont-elles convenu du plan d'enquête et de la stratégie de surveillance ?** Où, par qui, à quelle fréquence et quand ?
- 4. La communauté a-t-elle tenu compte d'éventuels biais de surveillance, a-t-elle affiné la stratégie le plus possible pour limiter ces biais, et s'est-elle demandé si elle sera en mesure de détecter les changements dans la biodiversité ?**
- 5. Le plan de surveillance proposé permet-il une certaine souplesse en cas d'événements imprévus ?** Un bon moyen d'y parvenir est de combiner le contrôle de surveillance et une surveillance précise d'aspects prioritaires de la biodiversité.
- 6. La communauté a-t-elle planifié l'analyse ?** La communauté doit concevoir pour analyser : assurez-vous que les données seront analysables pour produire des réponses solides aux questions qu'elle souhaite étudier, et que le personnel ou les partenaires de votre organisation ont les compétences nécessaires pour accompagner la communauté dans l'analyse des données, si nécessaire.

Si oui, passez à la prochaine étape. Si non, effectuez ces étapes ou, si nécessaire, retournez aux étapes précédentes pour approfondir la réflexion sur votre budget et vos ressources humaines, sur le but de la surveillance, et sur la façon dont l'information recueillie peut être mieux mise à profit pour atteindre les objectifs de la communauté.



Les dirigeants akha de Ban Mae Chan Tai étudient la biodiversité dans la forêt communautaire. (Mae Chai Tai est une communauté akha dans la province de Chiang Rai). **Photo** : IMPECT, Thaïlande

Étape 4 : Préparation de l'équipe de surveillance - formation et renforcement des capacités

Pendant les étapes précédentes, la communauté s'est demandé quelle biodiversité elle souhaitait surveiller et pourquoi (ÉTAPE 2) et a sélectionné des méthodes, des indicateurs et des plans d'enquête appropriés pour recueillir les données nécessaires à la réalisation de ses objectifs de surveillance (ÉTAPE 3).

À l'ÉTAPE 4, vous pourriez devoir assurer une formation et un renforcement des capacités axés sur la façon de réaliser la surveillance voulue. Le renforcement des capacités pour la surveillance communautaire peut vraiment motiver les membres de la communauté et élargir leur soutien. Il est essentiel que le renforcement des capacités, le cas échéant, soit un élément central de la planification, du développement et de la mise en œuvre du programme de surveillance.

Q1. Avez-vous dispensé ou organisé une formation théorique et pratique à la surveillance et la gestion des données, le cas échéant ?

La formation peut être divisée en séances théoriques et pratiques, qui peuvent comprendre une formation individuelle à l'utilisation d'outils, pour que les équipes de surveillance puissent s'exercer à utiliser l'équipement, s'il y a lieu. La durée de la formation dépendra des besoins de la communauté et des équipes individuelles, mais devraient couvrir ce qui suit :

S'appliquant à toute la communauté et aux équipes de surveillance :

- **Récapitulation des objectifs de surveillance de la biodiversité** : Qu'est-ce qui fait l'objet de la surveillance et pourquoi ?
- **Méthodes de surveillance** : Survol pour la communauté et celles et ceux qui surveillent le processus ; comment utiliser et déployer l'équipement pour celles et ceux qui vont assurer la surveillance ?

S'appliquant aux équipes de surveillance en particulier :

- **Récapitulation du plan d'enquête** : Quelles zones sont étudiées, comment, quand, à quelle fréquence et par qui ?

- **Comment réaliser la saisie des données :** Depuis les formulaires normalisés de collecte de données remplis au stylo jusqu'aux données GPS obtenues grâce à des plateformes en ligne, telles que Mapeo ou Sapelli, en passant par des approches participatives, telles que la cartographie et le récit.
- **Comment les données seront-elles gérées :** Où et comment les données seront stockées, y compris les sauvegardes, et qui y aura accès. La ou les personnes de la communauté désignées pour superviser la collecte des données (ÉTAPE 1) superviseront le stockage et la saisie sécurisés des données communautaires, et pourraient nécessiter une formation supplémentaire aux méthodes de gestion et d'analyse des données.
- **Récapitulation de l'analyse :** les approches qui peuvent être utilisées, le type de résultats qui peuvent être obtenus et qui sera responsable de l'analyse à court, moyen et long terme. Par exemple, vous pourriez envisager d'aider la communauté à analyser d'autres données au cours du projet, et identifier des personnes clés avec lesquelles travailler au début du projet. Pour en savoir plus sur l'analyse, voir ÉTAPE 5.
- **Établir un calendrier de réunions régulières entre vous et la communauté :** Revoyez les premiers processus de communication élaborés à l'ÉTAPE 1 et finalisez le plan pour tenir des réunions régulières et assurer le partage de données au cours des quelques prochains mois de façon que tous les problèmes recensés soient réglés rapidement.



Ici, le latex est tiré de l'écorce de l'hévéa indien (*Ficus elastica*) dans une plantation privée d'hévéa au cœur des forêts du Ghat occidental. Ce procédé de collecte du latex a pour nom gemmage des hévéas. Photo prise dans le district d'Uttara Kannada dans l'état de Karnataka. **Photo :** Paul Barnes, Interdisciplinary Centre for Conservation Science (ICCS).



Liste de contrôle de l'étape 4

1. **La communauté est-elle bien au fait des méthodes de surveillance qui s'offrent à elle ?** Les équipes de surveillance de la communauté ont-elles une bonne connaissance des méthodes de surveillance qu'elles utiliseront et des compétences pratiques en la matière ?
2. **La conception et l'objectif de l'enquête sont-ils clairs pour la communauté, et celle-ci a-t-elle défini qui assurera la surveillance, quand, où, à quelle fréquence et à l'aide de quelles méthodes ?**
3. **La communauté a-t-elle les compétences nécessaires pour assurer la collecte des données ?** L'équipe de surveillance de la communauté a-t-elle démontré qu'elle sait comment saisir, stocker ou cataloguer les données ?
4. **La communauté a-t-elle déterminé comment les données seront gérées,** sous quelle forme les données seront saisies et stockées, et par qui ?
5. **La communauté a-t-elle les compétences nécessaires pour assurer l'analyse des données ?** Les données devant être recueillies sont-elles simples et clairement liées aux objectifs de surveillance qui ont été fixés ? Est-ce que vous ou vos partenaires facilitez l'analyse des données à court terme et renforcez les capacités communautaires dans le temps, au besoin ?
6. **Des occasions d'apprentissage et d'adaptation sont-elles prévues avec la communauté ?** Existe-t-il des points de contact clairs avec la communauté en cas de problèmes entre les réunions ?



Des femmes réalisent un exercice de comptage de haricots pour quantifier leurs attitudes à l'égard de différentes espèces sauvages avec lesquelles elles interagissent. Photo prise à proximité du Parc national de Kasungu, au Malawi. **Photo :** Lessah Mandoloma, Interdisciplinary Centre for Conservation Science/ICCS

Étape 5 : Collecte et analyse des données

À ce stade-ci, les équipes de surveillance de la communauté sont déjà formées et préparées pour assurer la surveillance (ÉTAPE 4). Le temps est venu de commencer à recueillir des données. Pendant ce processus, vous devriez continuer à appuyer les dirigeant-e-s communautaires et à être disponible pour offrir d'autres formations afin de renforcer les capacités, particulièrement au cours des quelques premiers mois de surveillance, alors que les procédés et les équipements utilisés sont relativement nouveaux.

La nécessité d'une aide supplémentaire peut être identifiée au moyen du processus de vérification des données, une étape importante avant de procéder à l'analyse des données et à la production des résultats.

Q1. Vérification des données

Les équipes de surveillance devraient travailler ensemble à vérifier les données recueillies dès que possible après la collecte des données alors que les observations sont encore fraîches. Il est également utile de tenir un registre de tous les événements survenus pendant la collecte de données qui pourraient avoir une incidence sur les résultats ou sur la qualité des données, et de toutes les décisions prises pendant l'épuration des données, telles que la suppression des doublons, par exemple.

Instantané :

La communauté a réalisé son premier tour de pièges photographiques, tournées en forêt et transects forestiers. Elle s'est réunie pour réfléchir au processus de surveillance jusqu'à maintenant et pour vérifier les données. Les données des pièges photographiques ont été téléchargées et sauvegardées sur des cartes mémoire, prêtes à être analysées. Les équipes en charge des tournées en forêt et des transects linéaires se réunissent maintenant pour revoir les fiches de données et vérifier si toutes les informations requises ont été complétées (par ex. personne recueillant les données, les données, zone où elles ont été recueillies et les espèces détectées). Les équipes se sont ensuite demandé si parmi les données recueillies, il y en avait qui semblaient déplacées. Y a-t-il des espèces documentées qui ne sont pas reconnues comme résidentes de la zone ? Est-il possible que certaines espèces aient été comptées deux fois et, si oui, quelle entrée devrait être supprimée ?

Ce processus permet à la communauté d'examiner les données de plus près et d'identifier les problèmes qui doivent être corrigés avant de poursuivre la surveillance. Par exemple, certaines personnes chargées de la collecte de données pourraient avoir besoin d'une formation plus poussée, car elles ont plus d'erreurs ou

de doutes au sujet du processus de surveillance et de saisie de données que d'autres. Les personnes devraient avoir une structure de surveillance à long terme en place pour identifier les besoins de soutien continu et pour maintenir la motivation, quoique ce dernier aspect pose moins problème pour la surveillance communautaire que pour les initiatives de surveillance extérieures

À ce stade-ci, la personne ou le groupe de personnes en charge de la gestion des données pourrait coordonner le partage des résultats au sein de la communauté, et avec des acteurs de l'extérieur, tel qu'indiqué à l'ÉTAPE 2. Il devrait y avoir une communication constante entre les équipes de surveillance pour assurer le suivi des activités de surveillance sur le terrain et déceler rapidement les défaillances ou les répétitions des données.

Q2. Analyse des données

L'analyse des données est un processus d'inspection, d'épuration, de transformation et de modélisation des données visant à révéler des informations utiles et à formuler des conclusions. En matière de surveillance de la biodiversité, l'analyse des données permet d'obtenir des informations sur les changements dans la biodiversité que la communauté entendait surveiller. Elle peut permettre la production de cartes montrant la répartition de la biodiversité dans le paysage ou des changements dans la couverture terrestre. Elle peut apporter des informations sur la préférence de certaines espèces pour certains habitats ou zones par rapport à d'autres et permet, par exemple, la superposition de différents plans d'aménagement du territoire et de données de surveillance des espèces. Il est important que les données soient présentées sous une forme qui permette aux équipes de surveillance et/ou à leurs partenaires d'en effectuer l'analyse. L'analyse des données apporte les informations qui permettent à la communauté de contribuer à la planification et à la gestion de la biodiversité de son territoire.

Instantané :

Une fois que les données ont été vérifiées pour détecter des doublons et d'éventuelles erreurs, et qu'une formation supplémentaire a été dispensée à l'équipe de surveillance au début de la collecte de données, la communauté a maintenant recueilli sa première série de données et est prête à en faire l'analyse. Voici certaines questions que la communauté pourrait se poser au moment d'analyser les données :

Quelles espèces ont été photographiées par des pièges photographiques le plus et le moins souvent ? Quelles espèces ont été captées par plusieurs caméras et lesquelles ne l'ont été que par quelques-unes ? Y a-t-il des espèces qui ne sont photographiées que dans les forêts ou dans les clairières ? Si des pièges photographiques sont installés plusieurs fois par année, en quoi les réponses aux questions précédentes changent-elles avec le temps ?

La communauté pourrait aussi poser des questions à partir des données du journal de terrain, par exemple, s'il y a eu des changements dans la qualité de l'habitat ou dans l'utilisation des terres, et s'il y a des changements apparents dans la répartition ou la fréquence de détection des espèces ou des menaces qui pèsent sur elles.



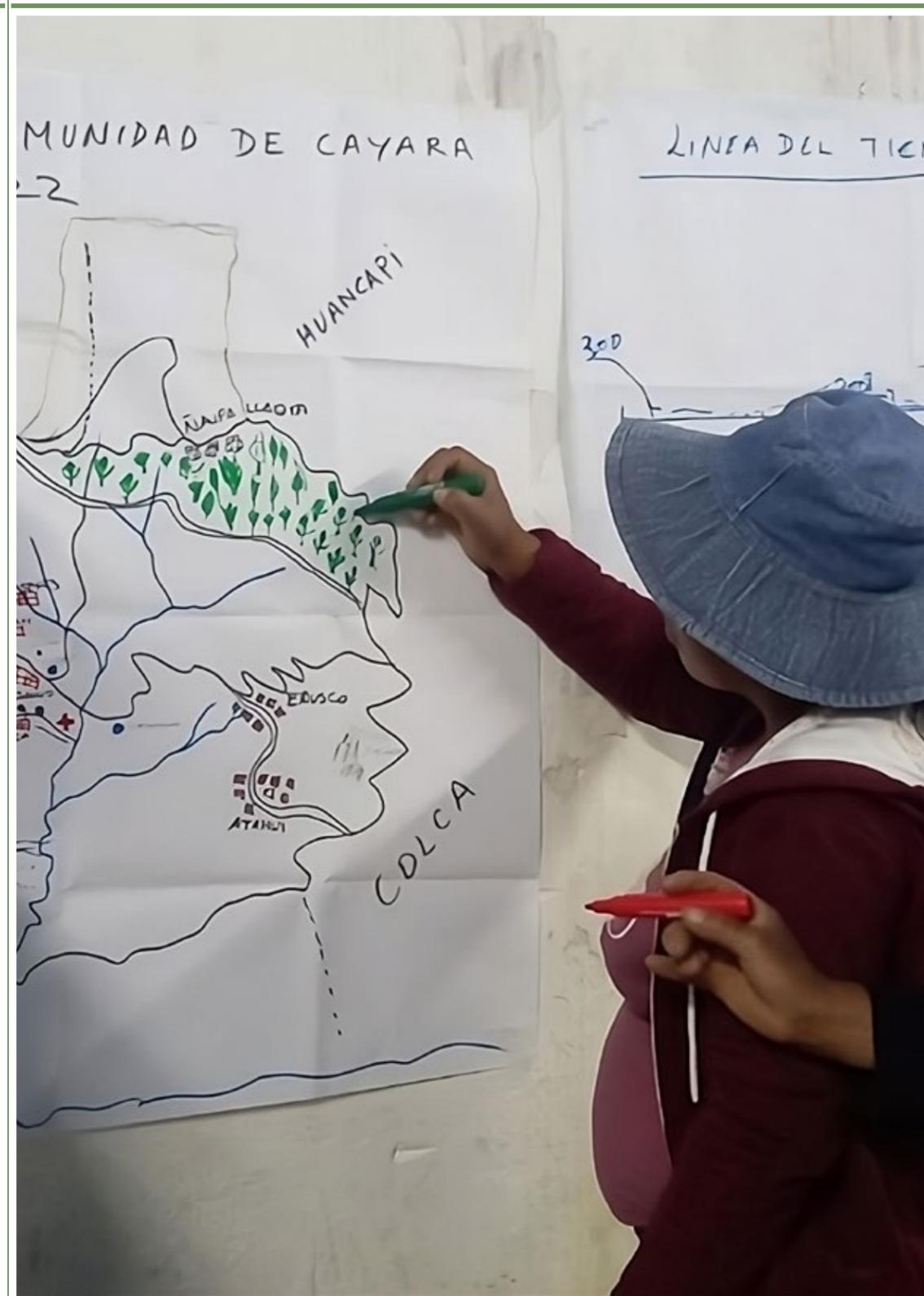
Enfin, les données issues des transects ou de tournées en forêt ont-elles indiqué des changements dans le taux de rencontre ou la répartition des espèces, ou dans l'utilisation des ressources ou autres éventuelles menaces ?

À court terme, les méthodes de surveillance sélectionnées par les communautés sont susceptibles d'influencer la mesure dans laquelle les communautés peuvent mener l'analyse et la création de résultats. Si l'appropriation du processus d'analyse des données et d'interprétation des résultats est vraiment important à court terme, cela devrait influencer sur l'approche (par ex. ciblée ou contrôlée) et les méthodes de surveillance (par ex. technologies de pointe ou rudimentaires) qui sont sélectionnées à l'ÉTAPE 3.

Liste de contrôle de l'étape 5

Avez-vous tenu une réunion d'information avec les équipes de surveillance pendant la période initiale de collecte de données pour vérifier ce qui suit ?

- 1. Examinez et réglez les problèmes initiaux liés à la collecte et à la saisie des données :**
Les données sont-elles recueillies et compilées comme prévu ? Les personnes chargées de la collecte et de la compilation des données comprennent-elles bien leurs rôles et responsabilités ? Une aide supplémentaire est-elle nécessaire ?
- 2. Créez et révisez certains résultats préliminaires :** le processus de création des résultats à partir des données est-il aussi fluide que possible ? Quelles modifications au format des données pourraient faciliter la création de résultats à l'avenir ? Les résultats créés contribuent-ils à la réalisation des objectifs de surveillance et sont-ils utiles aux équipes de surveillance ?



Cartographie CHIRAPAQ, Cayara, Pérou. Photo : CHIRAPAQ

Étape 6 : Information à la communauté et partage des résultats

Félicitations pour être arrivés à l'étape finale de ce guide ! La communauté aura amorcé le processus de surveillance et aura vérifié et analysé les données au moins jusqu'à l'étape des résultats préliminaires (ÉTAPE 5). Le temps est venu de communiquer ces résultats à l'ensemble de la communauté et de réfléchir à la manière d'avoir le plus grand impact possible à mesure qu'évolue la surveillance, s'il y a lieu. C'est aussi l'étape où la communauté peut commencer à discuter des implications des résultats pour la gestion continue des ressources naturelles.

N'oubliez pas que la surveillance peut être motivée par un large éventail de raisons, dont certaines seront internes aux communautés et viseront à les aider à gérer leurs propres ressources pour leurs propres fins, et d'autres seront externes aux communautés et viseront à leur permettre de démontrer les tendances de la biodiversité dans leur zone au gouvernement, par exemple. La façon dont les rapports seront produits dépendra des raisons pour lesquelles la communauté effectue une surveillance..

Q1. Rapport à la communauté

À ce stade-ci, vous pourriez offrir de travailler avec la communauté et organiser une réunion avec les équipes de surveillance et l'ensemble de la communauté pour discuter de ce qui suit :

- **Comment s'est déroulée ou se déroule la surveillance :** Revoir les objectifs initiaux de la surveillance. Quels étaient les objectifs de la surveillance ? Les données recueillies ont-elles contribué à la réalisation de ces objectifs ? Sinon, quelles modifications pourraient être apportées au programme de surveillance ?
- **Que disent les résultats concernant l'état de la biodiversité et de l'environnement en général ?** Y a-t-il des résultats qui sont particulièrement étonnants ou y en a-t-il qui sont dénués de sens et demanderaient d'autres données pour bien comprendre la situation ?
- **Réflexion et révision :** À la lumière des résultats, qu'est-ce qui devrait être fait différemment pour mieux réaliser les objectifs de surveillance ? Y a-t-il d'autres membres de la communauté qui souhaitent participer maintenant ?
- **Gestion adaptative pour une utilisation durable :** Quelles mesures, le cas échéant, sont nécessaires pour s'assurer de l'utilisation durable à long terme des ressources naturelles et de l'environnement ?
- **Revue de la participation des parties prenantes :** Ayant vu les résultats, y a-t-il d'autres parties prenantes que la communauté aimerait mobiliser maintenant, ou informer des

résultats préliminaires à cette étape, et si oui, quelle est la meilleure manière de leur présenter ces résultats ? (Voir partage des résultats plus bas).

<https://transformativepathways.net/news/>

Q2. Partage des résultats

Une autre question importante qu'il convient d'examiner avec les équipes de surveillance et la communauté en général est celle de savoir comment les résultats devraient être utilisés et partagés et comment avoir un impact plus large. Cette question est liée à l'ÉTAPE 1, où les communautés se sont demandé ce qu'elles attendaient de leur surveillance, et à l'ÉTAPE 2, où elles se sont demandé qui seraient les utilisateurs finaux des résultats.

Dans certains cas, les résultats peuvent être destinés à être utilisés à l'échelle communautaire. Le partage des résultats dans et entre les communautés autochtones et locales pourrait faire intervenir des approches moins formelles et plus ludiques, comme, par exemple

- **Récit et tradition orale :** Les aîné-e-s et membres des communautés transmettent des connaissances traditionnelles, des pratiques écologiques et des valeurs culturelles au moyen de récits oraux, de chansons et de chants.
- **Réunions et rassemblements communautaires :** Rassemblements où connaissances et compétences sont partagées ouvertement par les membres de la communauté. Ces rassemblements offrent une plateforme de discussion et d'échange d'idées.
- **Révision de la cartographie participative :** Cela permet l'intégration des connaissances, la conservation de la biodiversité et la protection de leur patrimoine culturel.
- **Éducation communautaire :** Les communautés autochtones ont des systèmes d'éducation communautaire où les connaissances et compétences traditionnelles sont transmises aux plus jeunes. Les aîné-e-s et les membres de la communauté agissent comme enseignant-e-s et mentors.
- **Festivals et événements culturels :** Ceux-ci donnent aux communautés autochtones l'occasion de faire connaître leur travail dans et entre leurs communautés, et de démontrer leurs connaissances au grand public, si désiré.
- **Artisanat et arts :** Intégration de leur travail de surveillance communautaire dans leur artisanat traditionnel, tel que la poterie, le tissage et la sculpture, qui rend compte de leur identité culturelle et de leur lien avec la nature.
- **Échanges d'apprentissages entre communautés :** Participation des communautés autochtones à des programmes d'échange de connaissances avec des communautés avoisinantes ou des partenaires de l'extérieur afin de favoriser l'apprentissage interculturel et le partage de pratiques exemplaires.
- **Technologies visuelles :** les communautés autochtones partagent connaissances et expériences au moyen de la photographie ou la vidéo participative.

Cependant, dans d'autres cas, les résultats visent à avoir un impact plus large et à influencer les décideurs au niveau local, national ou international. Comme les résultats de la surveillance communautaire de la biodiversité peuvent être utilisés de plusieurs façons différentes pour produire un impact plus large, il est important qu'ils soient présentés de manière appropriée pour différents publics.

1. **Articles scientifiques évalués par les pairs :** La communauté pourrait souhaiter partager les résultats avec un public scientifique international. Rédiger des articles en collaboration avec d'autres personnes peut demander beaucoup de temps, mais faire l'objet d'une évaluation par les pairs peut ajouter du sérieux aux résultats. En revanche, les revues cherchent de plus en plus à souligner les expériences des peuples autochtones en reconnaissance du rôle primordial que ceux-ci jouent dans la conservation et de la nécessité d'approches de conservation fondées sur les droits, comme en fait foi un numéro spécial sur la conservation et les droits humains cosigné par des peuples autochtones, paru récemment et librement accessible⁷.
2. **Contribution aux cadres de surveillance nationaux et mondiaux :** Les données de surveillance locales sont pertinentes et devraient être prises en compte dans les rapports nationaux et internationaux, dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et par les processus indépendants et complémentaires, tels que les Perspectives locales de la diversité biologiques⁸ et le Navigateur autochtone⁹. Une mesure concrète pourrait être de contacter les points focaux des gouvernements nationaux pour la Convention sur la diversité biologique pour en savoir plus sur la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et pour participer au processus de SPANB. Ou encore, consultez le site Web du Forum autochtone international sur la biodiversité¹⁰ et du Navigateur autochtone pour vous informer sur les processus et initiatives de surveillance communautaire et les systèmes d'information des peuples autochtones
3. **Présentations dans le cadre de conférences, de réunions et de dialogues :** Vous pouvez aider les communautés à s'organiser pour présenter leurs résultats les plus importants aux décideurs. La façon dont la communauté montre les résultats est très importante. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser, pour montrer les résultats, des graphiques et des chiffres accompagnés d'une explication claire de ce que disent les chiffres et des implications de ces résultats.
4. **Plateformes et médias en ligne :** Certaines communautés autochtones utilisent des plateformes numériques, des sites Web, des médias sociaux et des émissions de radio pour partager leurs connaissances et plaider en faveur de leurs droits.

⁷ Special issue on Human Rights & Conservation (2023). Oryx, 57:3, pp288-378. <https://www.cambridge.org/core/journals/oryx/issue/2C7954E5544A36301B4E0FABF9721361>

⁸ Perspectives locales de la biodiversité : <https://localbiodiversityoutlooks.net>

⁹ Navigateur autochtone : <https://indigenousnavigator.org>

¹⁰ Forum autochtone international sur la biodiversité : <https://iifb-indigenous.org>

ÉTUDE DE CAS 4 :

Exemples d'analyses de données menées et soutenues par les communautés au Mont Elgon, Kenya.

La collaboration continue entre le Forest Peoples Programme (FPP) et le peuple autochtone ogiek du Mont Elgon a donné lieu à des exemples d'analyse de données et de création de résultats tant autonomes que bénéficiant d'un appui extérieur. Par exemple, les Ogiek ont, de façon autonome, recueilli et étiqueté des données de cartographie communautaire et conçu des points GPS sur un fond de carte pour créer des tracés thématiques de sites historiques, d'empiètement des forêts et de lieux d'importance culturelle pouvant servir dans le cadre d'actions juridiques et de plaidoyer. En même temps, FPP a également travaillé de concert avec les Ogiek à l'élaboration de cartes permettant de visualiser les priorités communautaires, telles que le zonage, l'état du financement des écoles à l'intérieur et à proximité du territoire ogiek et la tenue d'audiences sur des injustices historiques¹¹.



Mont Elgon, Kenya. **Photo :** Stephanie Brittain, Interdisciplinary Centre for Conservation Science.

¹¹ Kenrick, J., Rowley, T., et Kitelo, P. (2023). 'We are our land'—Ogiek of Mount Elgon, Kenya: Securing community tenure as the key enabling condition for sustaining community lands.' *Oryx*, 57(3), 298-312. doi:10.1017/S003060532300008X

Liste de contrôle de l'étape 6

- **Discuter des progrès accomplis :** Vous êtes-vous réuni avec l'équipe de surveillance et la communauté en général pour revoir les objectifs de surveillance initiaux et discuter des progrès accomplis ?
- **Examiner les résultats et en discuter :** Est-ce que toute la communauté a eu l'occasion de voir les résultats et d'en discuter ?
- **Intégrer les commentaires :** Avez-vous laissé de la place aux points de vue de l'équipe de surveillance et de la communauté, et avez-vous établi un moyen de les intégrer dans le plan de surveillance ?
- **Gestion adaptative pour une utilisation durable :** S'il y a lieu, avez-vous consulté notre autre guide sur l'utilisation durable coutumière et la gestion adaptative et commencé à discuter des actions qui pourraient être nécessaires pour assurer une utilisation plus durable de la biodiversité, ou des suites à donner en matière de surveillance de la biodiversité prioritaire ?
- **Partage des résultats :** Vous êtes-vous demandé quel est le but de la surveillance (ÉTAPE 1), qui seront les utilisateurs finaux des résultats (ÉTAPE 2) et avez-vous décidé de la meilleure façon d'utiliser et de partager les résultats à cet effet ?



Annexe

Annexe 1 : Exemples de mesures écologiques couramment utilisées pour surveiller la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle.

| Indicateur | Définition |
|---|--|
| Occupation | Proportion de places occupées par une espèce ou ressource naturelle dans un lieu déterminé. |
| Densité | Nombre d'individus d'une espèce donnée présents dans un lieu défini. |
| Richesse | Nombre d'espèces dans un lieu donné. |
| Diversité | Nombre d'espèces dans une communauté et mesure de l'abondance de chaque espèce |
| Abondance relative | Mesure de la fréquence ou de la rareté d'une espèce par rapport à d'autres espèces dans un lieu déterminé. |
| Abondance totale (absolue) | Nombre total d'individus par espèce dans un lieu déterminé.. |
| Couvert forestier / connectivité des forêts | Superficie de forêt couvrant une étendue de terre déterminée. |
| Degré de fragmentation | Degré de fragmentation de grandes surfaces forestières contiguës en parcelles de forêt plus petites. |
| Changements dans l'utilisation des terres | Conversion de l'utilisation humaine d'une superficie de terre d'un état à un autre. |
| Changements dans les activités nuisibles à l'environnement | Changement dans le rythme des activités qui entraînent des pertes de biodiversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Il peut s'agir d'activités de déboisement, de chasse ou de cueillette de ressources.. |
| Changements perçus dans la répartition ou l'observabilité des ressources naturelles | Un changement dans l'abondance apparente des ressources naturelles et dans la facilité de les trouver pourrait être un indicateur de l'amenuisement des ressources. |
| Les bienfaits généraux de la nature devraient être relevés par la communauté, mais peuvent comprendre les Hautes valeurs de conservation liées aux besoins de la communauté (par ex. ressources ou sites importants pour les moyens de subsistance locaux, la santé, la nutrition, l'eau) ou les valeurs culturelles (par ex. à des fins culturelles, religieuses, traditionnelles ou historiques). | |



Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garantie (Angleterre et Pays de Galles) immatriculée sous le numéro 3868836, et officiellement domiciliée au 1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh, GL56 9NQ. Association caritative immatriculée en Angleterre et au Pays-de-Galles sous le numéro 1082158.

Forest Peoples Programme (FPP)
1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni

Tél 00 44 1608 652 893
info@forestpeoples.org
www.forestpeoples.org

Cet ouvrage est publié sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). La publication est accessible gratuitement en ligne sur www.forestpeoples.org. Le Forest Peoples Programme conserve les droits d'auteur.

L'attribution générale des droits d'auteur de la publication n'annule pas les attributions de droits d'auteur de chaque image contenue dans la publication. Pour toutes les images qui ne proviennent pas du FPP, le/la photographe et/ou la source d'origine ont été mentionnés, et les droits d'auteur appartiennent aux auteurs de ces images.